



ÉDITION 2009



SAINT-BARTHELEMY



INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

■ Saint-Barthélemy

Rapport annuel
2008

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
Saint-Barthélemy en bref	11
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	13
Section 1 – Géographie et climat	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
Section 2 – Repères historiques	15
Section 3 – Cadre institutionnel	16
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle de la nouvelle collectivité d'Outre-mer	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	19
3. Evolutions récentes et perspectives	19
3.1 Evolutions récentes	19
3.2 Perspectives	20
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE SAINT-BARTH	23
Section 1 – La population	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	26
1. Le tissu économique	26
2. Les comptes économiques	27
3. L'emploi et le chômage	28
3.1 La population active	28
3.2 L'emploi	28
3.3 Le chômage	29
3.4 Les diverses formes d'emploi aidés	30
4. Les revenus et salaires	30
4.1 Les différentes catégories de revenus	30

4.2 Le SMIC	32
Section 3 – Les finances publiques locales	33
1. Situation financière de la collectivité	33
2. Analyse par fonction	35
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE	37
Section 1 – Le tourisme	38
1. L'hébergement	39
1.1 Les villas	39
1.2 L'hôtellerie	39
2. Les activités de croisières et de plaisance	40
2.1 La croisière	40
2.2 La plaisance	40
3. Les actions de promotion	41
Section 2 – Les transports	43
1. Les activités portuaires	43
1.1 Trafic de marchandises	43
1.2 Trafic de passagers	43
1.3 Travaux et perspectives	44
2. Les activités aéroportuaires	44
Section 3 – Le bâtiment et les travaux publics	46
1. Structure du secteur	46
1.1 Structure d'emploi et de production	46
1.2 L'habitat	46
2. Activité du BTP en 2008	47
3. Perspectives	48
Section 4 – L'énergie et l'eau	49
1. Energie	49
2. Eau	50
2.1 Ressources et distribution	50
2.2 Traitement des eaux usées	51
Section 5 – L'éducation	52
1. Etablissements scolaires	52
2. Effectifs	52
2.1 Le corps enseignant	52
2.2 Les élèves du premier et du second degré	53
2.3 L'enseignement supérieur	53

CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	55
Section 1 – Structure du système bancaire et financier	56
1. Les évènements majeurs de l'année	57
1.1 Les principaux évènements locaux	58
1.2 Les évènements nationaux ayant un impact local	58
2. Organisation du système bancaire	61
2.1 Typologie des établissements de crédit	61
2.2 Liste des établissements de crédit	62
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	62
2.4 Les effectifs	63
3. La densité du système bancaire	63
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	63
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	64
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	67
1. Les taux directeurs	67
2. Les taux créditeurs	69
3. Les taux débiteurs	69
4. Les taux d'usure	72
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	73
1. Les avoirs financiers de la clientèle	73
1.1 Ensemble des actifs financiers	73
1.2 Les dépôts à vue	74
1.3 Les placements liquides ou à court terme	75
1.4 L'épargne à long terme	76
2. Les concours de la clientèle non financière	76
2.1 Vue d'ensemble	76
2.2 Concours consentis aux ménages	78
2.3 Concours consentis aux entreprises	78
3. L'équilibre emplois-ressources	78
Perspectives	79
Annexes	81
Statistiques monétaires et financières	82
Chronologie des principaux événements de l'année 2008	84
Liste des publications de l'IEDOM	86



O C É A N A T L A N T I Q U E



M E R D E S A N T I L L E S



Agglomération principale	Aérodrome	Sommet
Chef-lieu	Port de plaisance	Route principale
Villages		

Avant-propos

Pour la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy, 2008 constitue une année de transition.

Après son changement effectif de statut en juillet 2007, la Collectivité a, pour sa première année de plein exercice, complété la mise en place de ses institutions et de ses moyens d'action administratifs et financiers dans ses domaines de compétences. Sa situation budgétaire saine et robuste lui permet d'engager une politique soucieuse de l'équilibre environnemental, économique et social de l'île et susceptible d'amortir l'impact de la crise économique.

L'économie de Saint-Barthélemy a en effet été sévèrement touchée par la récession qui a affecté les Etats-Unis dont la clientèle est un des principaux facteurs de l'activité économique. S'il n'a pas affecté le plein emploi dans l'île, ce renversement brutal de conjoncture a entraîné des corrections dans le secteur de l'immobilier et des ajustements dans le commerce et le tourisme. La situation monétaire est demeurée dynamique et bien orientée dans ce contexte difficile.

L'Institut d'émission reste attentif à ces évolutions et s'attache à améliorer les services rendus à la Collectivité et à ses acteurs économiques et bancaires.

Le Directeur



L. LE CABELLEC

Synthèse

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle s'est traduite par une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

L'économie de Saint-Barthélemy repose sur un tourisme haut de gamme, essentiellement nord-américain, ainsi que sur le secteur immobilier tiré par l'activité touristique. En 2008, l'économie a souffert de la crise économique américaine qui a engendré un ralentissement dans ces deux principaux secteurs. Toutefois, cette baisse d'activité intervient après une période de surchauffe caractérisée par l'envolée des prix des terrains et des loyers. L'année 2008 apparaît donc comme une phase de correction conjoncturelle du marché dans l'ensemble des secteurs, à une période où un ralentissement de l'activité semblait nécessaire au maintien de l'équilibre économique et social de l'île.

Au 31 décembre 2008, le rythme de croissance des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit enregistre un ralentissement relativement marqué (+5,6 % sur un an, contre +7,8 % en moyenne sur les trois dernières années). En revanche, malgré un climat des affaires en demi-teinte et la persistance de la crise financière, l'activité de crédit se maintient à un rythme de croissance soutenu. L'encours sain s'établit à 154,5 millions d'euros, en augmentation de 13,1 % sur un an (contre + 8,4 % en 2007), mais ce rythme reste toutefois inférieur à celui observé au cours des quatre derniers exercices (+ 16,6 %). Le financement de l'habitat (101,5 millions d'euros) constitue le principal moteur du marché du crédit à Saint-Barthélemy (+18,3 %), tandis que l'encours des crédits d'investissement (37 millions d'euros) enregistre une croissance plus modérée (+ 7 %, contre + 16 % en moyenne sur les quatre dernières années), illustrant le ralentissement observé dans les secteurs de la construction et du tourisme. Les crédits d'exploitation et à la consommation, qui constituent 10,3 % des encours sains, ont pour leur part diminué de 1,8 % sur l'exercice.

Sur le plan institutionnel, 2008 marque une appropriation par la Collectivité de ses domaines d'intervention, avec un transfert des compétences départementales et régionales efficace. La mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-Mer (COM) apparaît ainsi comme un facteur favorable de stabilité et un gage de développement durable.

Saint-Barthélemy en bref

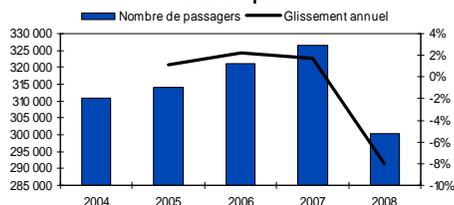
Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

	Dernière année disponible*	Métropole 2008
Population		
Population totale	8 255 (2006)	62 106 000
Taux de croissance de la population (%)	2,7 (2006)	5,5
Taux de natalité (‰)	11,1 (2006)	12,9
Nombre moyen d'élèves par enseignants dans le 1er degré	21,7	19,4 (2005)
Nombre moyen d'élèves par enseignants dans le 2nd degré	11,3	12,2 (2005)
Environnement		
Superficie totale (km ²)	21	543 965
Economie		
PIB (millions € constants)	179 (1999)	1 859 600 (2007)
PIB/habitant (€)	26 000 (1999)	29 943 (2007)
Nombre de DEFMI	96	2 169 957
Production d'électricité par habitant et par an	10 466	8 278
Indicateurs monétaires et financiers		
Nombre d'habitants par guichet bancaire	917	1 588 (2006)
Nombre d'habitants par guichet automatique	826	1 316 (2006)
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,5	1,1 (2006)
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC** locaux (millions €)	410	1 470 734
Encours sains des agents économiques auprès des EC** locaux (millions €)	154	1 994 326

* 2008 si non spécifiée

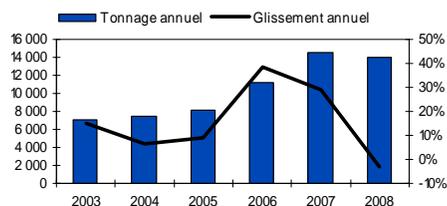
**EC : Etablissements de Crédit

Evolution de la fréquentation touristique



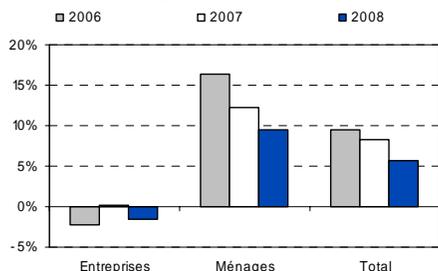
Source : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

Evolution de la consommation de ciment



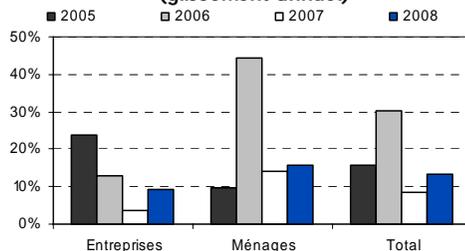
Source : Ciments Antillais

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Evolution de l'encours sain de crédits à la clientèle non financière (glissement annuel)



Source : IEDOM



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et à proximité des îles Vierges américaines. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. Climat

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les Alizés et pour cette raison, les différences entre saisons sont très minimes.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte par Christophe Colomb en 1493. Occupée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659. Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son nouveau statut de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires empruntèrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas. Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire au cours des 10 dernières années s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer¹. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 19 membres du Conseil ont élu M. Bruno Magras à la présidence de l'Assemblée territoriale.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution².

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy, qui dispose, au même titre que Saint-Martin, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance (230 km) les séparant.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003 ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé et ;
- le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité³.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

Le projet de créer, dans chacune de leurs îles, **une collectivité d'outre-mer unique**, régie par l'article 74 de la Constitution **se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au département et à la région de la Guadeloupe**, a alors été approuvé à 95,51 % à Saint-Barthélemy (76,17 % à Saint-Martin).

Saint-Barthélemy et Saint-Martin représentent ainsi les premiers cas de territoires relevant **d'une seule collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'Etat et la Collectivité.

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Barthélemy est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007³.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif aura pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivrera par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exercera son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule collectivité, un certain nombre de mesures est prévu :

- le président du conseil territorial est responsable devant l'assemblée délibérante, qui peut voter une motion de défiance désignant un autre président ;
- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- un **conseil économique, social et culturel** composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3).

¹ L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Les élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1^{er} et 8 juillet 2007.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Barthélemy peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement, l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe**, ainsi que celles que l'Etat lui a transféré. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité, mais aussi de l'urbanisme, de la construction, du logement, de l'environnement et de l'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de **droit monétaire, bancaire et financier**. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a désigné, le 7 mars 2007, Monsieur Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. La nouvelle préfecture est installée à Marigot (Saint-Martin).

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le statut de Saint-Barthélemy vis-à-vis du droit communautaire n'est pas encore déterminé, la nouvelle collectivité ne paraissant encore dans aucun texte européen auquel il pourrait être fait référence pour lui donner existence au niveau communautaire. Le traité de Lisbonne en cours de ratification la cite pour la première fois. La ratification de ce traité apparaît donc d'une importance toute particulière pour l'identification, au niveau européen, de la nouvelle collectivité comme Région Ultra-Périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de R.U.P. permet de bénéficier des fonds structurels², il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins. Pour ces raisons, le niveau d'autonomie recherché par la nouvelle collectivité peut paraître peu compatible avec un maintien dans l'Union Européenne. Saint-Barthélemy souhaiterait obtenir le statut de PTOM qui, compte tenu de sa situation économique, pourrait faciliter les échanges commerciaux à l'extérieur de l'UE et notamment avec les Etats-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Cette question est en débat au sein de la collectivité.

3. Evolutions récentes et perspectives

3.1 EVOLUTIONS RECENTES

L'année 2008 a été marquée par une véritable prise en main des nouvelles compétences par la jeune collectivité. Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau **code des contributions** a remplacé le code fiscal français et le **code de l'urbanisme** a été adopté, permettant notamment à la collectivité de délivrer les permis de construire

Sur le volet social, une **convention entre la collectivité et la CAF de Guadeloupe** a été signée. Elle permet à la CAF de gérer le RMI et le RSA à Saint-Barthélemy pour le compte de la collectivité, étant entendu que cette dernière reverse à la CAF les montants relatifs à ces aides.

Tout au long de l'année, la collectivité a signé une série de conventions de mise à disposition, notamment avec les acteurs suivants :

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

² Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la collectivité gère elle-même sa part de financement au titre du FEDER et du FSE.

- les **services de l'Etat**, pour l'instruction des déclarations d'utilité publique et des autorisations administratives en matière de défrichement des espaces boisés, de police de l'eau et d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la **délégation régionale au tourisme, au commerce et à l'artisanat**, pour l'instruction et l'émission d'avis sur les demandes de classements d'hébergements, de licences, agréments, habilitation et autorisations présentés par les agences de voyage et les organismes et associations de tourisme ;
- les **Affaires maritimes**, pour les formalités d'immatriculation des navires et bâtiments de mer dans l'attente de la mise en œuvre effective du quartier des affaires maritimes ;
- la **Direction Régionale de l'Environnement**, pour la protection de la nature, des sites et paysages, la planification du domaine de l'eau, la prévention des risques naturels, le suivi des données environnementales, la promotion du développement durable et le suivi de l'affichage publicitaire ;
- la **Direction de l'Agriculture et de la Forêt**, pour les demandes d'autorisation pour la sauvegarde des espaces forestiers et l'instruction des dossiers portant sur la loi sur l'eau ;
- la **Direction Départementale de l'Équipement**, pour la délimitation du domaine public maritime. La DDE doit en outre assurer la police des eaux marines, l'élaboration et le suivi du plan de prévention des risques naturels, le suivi de la qualité des eaux marines et l'instruction des dossiers relevant de la loi sur l'eau ;
- la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**, pour les missions dévolues à l'inspection des installations classées ainsi que pour l'instruction et l'approbation des projets d'ouvrage de production et de transports d'énergie électrique, la délivrance de certificats ouvrant droit au rachat d'électricité et la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Sur le plan économique, le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une **Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM)** en remplacement de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Au jour de la rédaction de ce rapport, la CEM est en attente de modifications des textes juridiques (article R 123-3 du Code du Commerce) dans l'objectif de devenir l'unique centre de formalité de l'entreprise (CFE) en remplacement de l'URSSAF et de la CCI. La CEM souhaite en outre devenir détentrice du répertoire des métiers. Pour l'heure, la convention passée avec la CCI de Basse-Terre fait d'elle un CFE provisoire. S'agissant du volet formation professionnelle, les contacts pris avec le CFE de Saint-Martin ont permis d'améliorer la communication autour des programmes d'apprentissage. La CEM devrait par la suite mettre en œuvre des stages de formations professionnelles. L'objectif ainsi affiché est la mise en place progressive d'un interlocuteur unique pour les professionnels de l'île.

3.2 PERSPECTIVES

Au **niveau local**, le schéma d'occupation des sols est, au jour de la rédaction de ce rapport, en cours d'élaboration. En revanche, le code de l'environnement apparaît plus difficile à mettre en œuvre, celui-ci devant tenir compte des règles nationales et européennes.

En outre, la convention fiscale (qui permet de régler les cas de double imposition) ainsi que la convention de moyens ne sont toujours pas signées.

S'agissant de la gestion des déchets, le traitement des ordures est déjà géré en délégation de service public (DSP). Il devrait en être de même courant 2009 pour le ramassage, le tri et le stockage des ordures.

Au **niveau national**, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un sénateur (Michel Magras, depuis le 21/09/08) est programmée à partir des élections qui auront lieu en 2012.

Enfin, au **niveau communautaire**, Saint-Barthélemy pourra accéder au statut de PTOM dès que la Collectivité en aura fait la demande et dès lors que cette demande aura été relayée par la France auprès de la Commission Européenne. L'aboutissement d'une telle démarche suppose cependant un vote favorable unanime des 27 pays membres. Outre l'affranchissement des normes européennes, le statut de PTOM permettrait à la collectivité de bénéficier de la compétence douanière.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie Saint-Barth

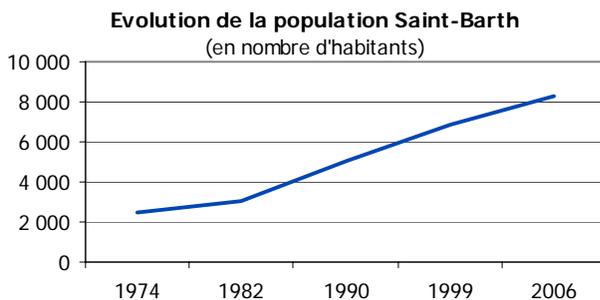
Section 1

La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement de l'INSEE, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales.

En 2006, la population Saint-Barth comptait 8 255 habitants, en hausse de 20,4 % par rapport à 1999, soit une augmentation annuelle de 2,7 % sur la période, très inférieur au rythme élevé des années 1980 (+6,4 %).

En 1999, l'INSEE recensait 1 472 habitants âgés de 0 à 19 ans (soit 21,5 % de la population) et 876 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 12,8 % de la population totale).



	1990		1999	
	Population	Population	Répartition	
de 0 à 19 ans	1 130	1 472	21,5%	
de 20 à 39 ans	2 248	2 778	40,5%	
de 40 à 59 ans	1 055	1 726	25,2%	
de 60 à 74 ans	465	621	9,1%	
75 ans et plus	140	255	3,7%	
Total	5 038	6 852	100%	

Sources: INSEE, recensement 1999

La population étrangère, pour l'essentiel originaire de l'Union Européenne, ne représente que 7,4 % des habitants de la collectivité de Saint-Barthélemy.

Recensement de la population saint-barth par nationalité en 1999

Ensemble	Français	Caribéens	Autres Américains	Européens (UE)	Autres
6 852	6 344	23	98	331	56

Sources: INSEE, recensement 1999

Principaux indicateurs démographiques	1990 (1)	1999 (2)	2006	Var 06/99
Nombre de naissances (a)	52	69	93	34,3%
Nombre de décès (b)	25	29	31	6,5%
Accroissement naturel (c=a-b)	27	40	62	54,6%
Solde migratoire (d)	221	162	nd	-
Variation totale de la population (c+d)	247	202	200 (3)	-1,0%

(1) Correspond à la moyenne annuelle 1982-1990

(2) Correspond à la moyenne annuelle 1990-1999

(3) Correspond à la moyenne annuelle 1999-2006

Source: INSEE

En 2006, 93 naissances et 31 décès ont été enregistrés à Saint-Barthélemy. Les taux de natalité et de mortalité s'élevaient respectivement à 11,1 ‰ et à 3,7 ‰ pour un taux d'accroissement naturel de 7,4 ‰.

Variation de la population	1974	1982	1990	1999	2006
Taux de natalité (‰)	16,5	11,8	13,4	11,9	11,1
Taux de mortalité (‰)	10,9	6,9	6,6	5	3,7
Taux de variation annuel (%)	0,8	2,8	6,4	3,5	2,7
- dû au solde migratoire	0,3	2,3	5,8	2,8	nd

Source: INSEE

Sur la période sous revue, le taux de natalité a sensiblement baissé, en passant de 13,4 ‰ en 1990 à 11,1 ‰ en 2006. Ce taux demeure inférieur à ceux de la Guadeloupe (15 ‰ en 2007) et de la métropole (12,9 ‰ en 2008).

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Le tissu économique

Compte tenu de ses caractéristiques physiques, configuration rocheuse, absence de rivière et faible pluviométrie, le développement de Saint-Barthélemy s'est fondé sur le tourisme. Sa structure économique s'est ainsi orientée vers les activités satellites au secteur du tourisme, les services marchands non financiers, le commerce et le BTP.

En 2008, 2 400 entreprises saint-barth ont acquitté la contribution forfaitaire des entreprises. Cependant, selon les estimations de la nouvelle Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM), le nombre d'entreprises présentes sur l'île s'établit dans une fourchette comprise entre 3 400 et 3 500.

Dans l'attente de la constitution d'un fichier complet par la CEM, prévu pour la fin de l'année 2009, la base SIRENE de l'INSEE donne des indications sur le tissu économique de l'île. Ces chiffres sont toutefois à lire avec prudence, la base de données apparaissant incomplète.

Selon l'INSEE, sur les 2 124 entreprises recensées à Saint-Barthélemy en 2006, 25,8 % exerçaient une activité de services aux entreprises, 25,5 % de BTP et 23,4 % de commerce. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ne représente que 7,6 % des entreprises. La location de villas constitue en outre une activité importante à Saint-Barthélemy.

La majorité des sociétés (77 %) n'a pas de salarié. Dans les secteurs du BTP, des services aux entreprises et de l'immobilier, cette part est supérieure à 85 %. Les entreprises de l'hôtellerie-restauration ainsi que celles du commerce font exception par rapport aux autres branches, la part des effectifs salariés s'établissant respectivement à 48,1 % et à 36,5 %.

Répartition des entreprises implantées à Saint-Barthélemy par secteur et taille d'effectifs

Taille d'effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Industrie	106	6,5%	23	6,7%	8	5,6%	137	6,5%
Construction	471	28,8%	49	14,2%	22	15,4%	542	25,5%
Commerce	316	19,3%	145	42,0%	37	25,9%	498	23,4%
commerce de gros	123	7,5%	31	9,0%	10	7,0%	164	7,7%
commerce de détail	164	10,0%	102	29,6%	24	16,8%	290	13,7%
Hôtellerie et restauration	84	5,1%	33	9,6%	45	31,5%	162	7,6%
Services aux entreprises	470	28,7%	57	16,5%	22	15,4%	549	25,8%
Activités immobilières	74	4,5%	9	2,6%	4	2,8%	87	4,1%
Autres	115	7,0%	29	8,4%	5	3,5%	149	7,0%
Total	1 636	100,0%	345	100,0%	143	100,0%	2124	100,0%
Part	77,0%		16,2%		6,7%			

Source : INSEE - Fichier sirene à Avril 2006

2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour les Iles du Nord. Le niveau de richesse réelle par habitant demeure ainsi inconnu. Une estimation du PIB des Iles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE qui vise à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques.

En l'absence de comptabilité publique, la valeur ajoutée des Iles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs représentatifs. Pour Saint-Barthélemy, cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodes :

- l'approche par la productivité apparente du travail ;
- l'approche par les importations.

L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données du dernier recensement effectué par l'INSEE en 1999. Faute de données relatives à la productivité dans les îles du Nord, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe.

L'approche par les importations s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de la Caraïbe » dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des îles du Nord. Un ajustement économétrique est effectué sur un échantillon de 24 îles dans lequel le PIB par habitant est estimé à partir des importations par habitant. Le niveau des importations de Saint-Barthélemy bien qu'inconnu, a été estimé à partir des recettes moyennes du droit de quai prélevé par la municipalité.

Le PIB de l'île de Saint-Barthélemy a finalement été évalué à 179 M € soit près de 26 000 € par habitant. Le niveau de PIB par habitant serait proche de celui des Yvelines, supérieur de 10 % à la moyenne métropolitaine et sensiblement plus élevé que celui de la Guadeloupe continentale. Ce ratio résulterait du taux d'emploi et d'activité de la population en âge de travailler (tranche d'âge 15 à 64 ans).

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Les dernières données disponibles proviennent du dernier recensement complet réalisé par l'INSEE en 1999. A cette date, l'île de Saint-Barthélemy comptait 3 766 actifs (+ 40,5 % par rapport au recensement de la population de 1990) soit 57,4 % de la population totale de la Collectivité contre 45,3 % pour la Guadeloupe (y compris Iles du Nord). L'augmentation du nombre de femmes actives constitue l'une des évolutions marquantes entre 1990 et 1999. Sur la période sous revue, le nombre de femmes actives a effectivement progressé de 51,3 %.

Répartition de la population active

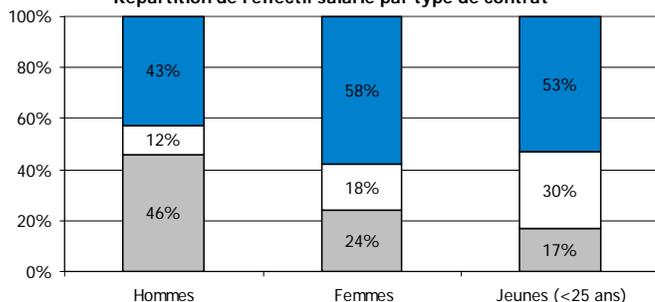
	1990	1999	Var
	Nombre	Nombre	1999/1990
Population active	2 814	3 936	39,9%
Hommes	1 782	2 395	34,4%
Femmes	1 032	1 541	49,3%
Population active occupée	2 680	3 766	40,5%
Hommes	1 727	2 324	34,6%
Femmes	953	1 442	51,3%
Taux d'activité	95,2%	95,7%	+0,5 pt
. Hommes	96,9%	97,0%	+0,1 pt
. Femmes	92,3%	93,6%	+1,3 pt

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

3.2 L'EMPLOI

L'île de Saint-Barthélemy se caractérise par l'importance de l'activité non-salariée (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales). En 1999, elle concernait 46 % des hommes et 24 % des femmes contre respectivement 29 % et 12 % pour l'ensemble de la Guadeloupe. La collectivité se distingue également par la prédominance des contrats à durée déterminée, 20,8 % des salariés étaient employés sous ce statut à Saint-Barthélemy contre 15,2 % pour la Guadeloupe.

Répartition de l'effectif salarié par type de contrat



Source: INSEE - Recensement 1999

■ non salariés □ CDD ■ CDI

L'analyse de la structure de la population active met en évidence la prédominance du secteur tertiaire qui concentre 71,3 % des actifs occupés. Le poids des services aux particuliers

(25,4 % des actifs) et des emplois de commerce (20,4 %) doit être mis en perspective avec la prédominance de l'activité touristique dans cette économie insulaire. Le secteur secondaire, et plus particulièrement le BTP (78,5 % des emplois du secteur secondaire), représente pour sa part 25,5 % des emplois dont 46,6 % sont salariés. Enfin, le secteur primaire, très peu développé à Saint-Barthélemy en raison, notamment de l'aridité des sols liée à une très faible pluviométrie, ne représente que 3,2 % des emplois.

Emploi par secteur d'activité

	Salariés		Non Salariés		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Primaire	19	0,8%	100	7,8%	119	3,2%
Agriculture, sylviculture, pêche	19	0,8%	100	7,8%	119	3,2%
Secondaire	447	18,0%	513	40,1%	960	25,5%
Industries agricoles et alimentaires	22	0,9%	6	0,5%	28	0,7%
Industrie des biens de consommation	30	1,2%	33	2,6%	63	1,7%
Industrie des biens d'équipement	6	0,2%	15	1,2%	21	0,6%
Industrie des biens intermédiaires	11	0,4%	35	2,7%	46	1,2%
Energie	48	1,9%	0	0,0%	48	1,3%
Construction	330	13,3%	424	33,2%	754	20,0%
Tertiaire	2021	81,3%	666	52,1%	2687	71,3%
Commerce	524	21,1%	246	19,2%	770	20,4%
Transports	99	4,0%	54	4,2%	153	4,1%
Activités financières	41	1,6%	6	0,5%	47	1,2%
Activités immobilières	72	2,9%	22	1,7%	94	2,5%
Services aux entreprises	175	7,0%	126	9,9%	301	8,0%
Services aux particuliers	799	32,1%	157	12,3%	956	25,4%
Education, santé, action sociale	157	6,3%	52	4,1%	209	5,5%
Administration	154	6,2%	3	0,2%	157	4,2%
Total	2487	100,0%	1279	100,0%	3766	100,0%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

3.3 LE CHOMAGE

La collectivité de Saint-Barthélemy se différencie de la Guadeloupe par un taux de chômage très faible et stable au cours de la décennie. Fin 1999, ce dernier s'établissait à 4,3 % contre 4,8 % au début des années 90.

Selon les données de la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP), le nombre de demandeurs d'emploi s'établissait à la fin de l'année 2008 à 96 personnes contre 108 à fin 2007, soit un repli de 11,1 %. La diminution du nombre de demandeurs d'emploi a plus particulièrement profité aux femmes (-16,7 %) et aux demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans (-23,1 %).

Répartition des demandeurs d'emploi par âge et par sexe

	2007	2008	var 08/07	Part en 2008
moins de 25 ans	6	7	16,7%	7,3%
25 - 49 ans	91	70	-23,1%	72,9%
plus de 50 ans	11	19	72,7%	19,8%
Hommes	36	36	0,0%	37,5%
Femmes	72	60	-16,7%	62,5%
depuis 1 an et +	33	37	12,1%	38,5%
depuis 2 ans et +	9	6	-33,3%	6,3%

Source: DTEFP

Fin 2008, les femmes constituaient 62,5 % des demandeurs d'emploi à Saint-Barthélemy, ce qui représente une baisse par rapport à 2007 (-4,2 points). Particularité de l'île, plus le diplôme est élevé, plus la part des femmes dans le total des demandeurs d'emploi est importante : elles représentent par exemple 87,5 % des demandeurs d'emploi de niveau bac+3

et 4 mais seulement 38,1 % des demandeurs d'emploi de niveau BEP – CAP. Ces chiffres sont toutefois très variables d'une année sur l'autre compte tenu du faible nombre de demandeurs d'emploi sur l'île (moins de 100 à fin 2008).

3.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDES

Selon la DTEFP, bien que le secteur non marchand de Saint-Barthélemy, ne compte aucun bénéficiaire des actions de la politique de l'emploi, 11 contrats aidés ont été signés en 2008.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité	Nombre de bénéficiaires		
	2007	2008*	var 08/07
Secteur marchand	10	11	10,0%
Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM)	3	1	-66,7%
Contrats en alternance	0	2	-
dont contrats de professionnalisation jeunes (<26 ans)	0	2	-
Aide à la création d'entreprise	6	6	0,0%
dont Projet Initiative Jeune (PIJ)	6	6	0,0%
Autres	1	2	100,0%
Contrats d'insertion dans la vie sociale	1	0	-100,0%
dont allocation de retour à l'activité	0	1	-
dont salariés d'organismes agréés de services à la personne (OASP)	0	1	-
Secteur non marchand	0	0	-

* 11 premiers mois uniquement

Source: DTEFP/ANPE/CNASEA/CGSS

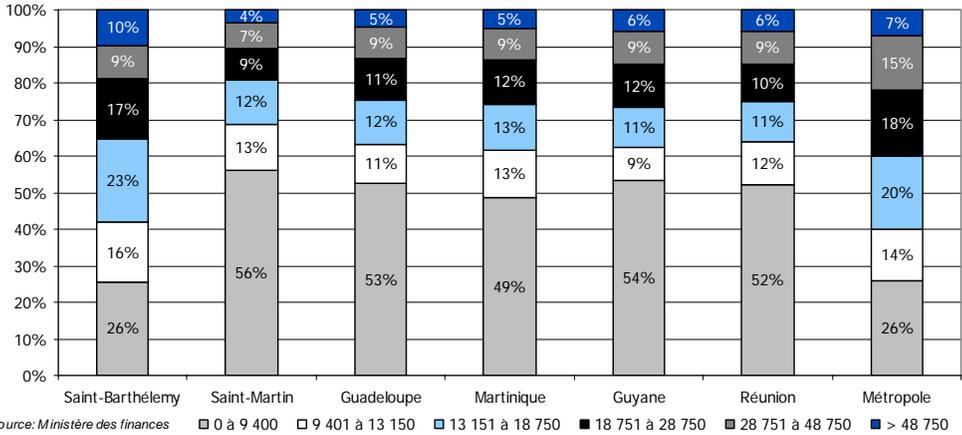
4. Les revenus et salaires

4.1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

4.1.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche

A Saint-Barthélemy, la répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée dans les DOM. Elle se rapproche en revanche de celle de la métropole. Comparativement à celle-ci, l'île compte toutefois davantage de foyers fiscaux dans la dernière tranche de revenus (supérieurs à 48 750 €). Ces chiffres attestent du niveau de développement économique avancé de Saint-Barthélemy, dont le PIB par habitant excède d'environ 10 % celui de l'hexagone.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence au 31/12/07
(revenus de 2006)



4.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources¹ dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France hexagonale. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1^{er} janvier 2002. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. Dès lors, suite au changement statutaire de Saint-Barthélemy, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Guadeloupe et la collectivité ont signé une convention le 21 février 2008 permettant à la CAF de gérer le RMI et le RSA pour le compte de la nouvelle collectivité, les montants relatifs à ces deux aides étant reversés à la CAF par cette dernière.

Barème allocation du RMI au 1er janvier

Foyer	en €		
	2002	2008	2009
Personne seule	405,62	447,91	454,63
Personne seule avec une personne à charge ou couple sans personne à charge	608,43	671,87	681,95
Personne seule avec deux personnes à charge ou couple avec une personne à charge	730,12	806,24	818,34
Couple avec deux personnes à charge	892,36	940,61	954,73
Par personne supplémentaire à charge	162,25	179,16	181,85

Source : Caisse d'allocations familiales

¹ Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

Au 31 décembre 2008, 25 allocataires saint-barths bénéficiaient du RMI, (- 36 % sur un an). Entre 2005 et 2008, le nombre de RMIstes à Saint-Barthélemy est passé de 73 à 25 grâce à une activité économique vigoureuse durant la période, ayant permis d'atteindre le plein emploi.

Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2008 s'élève à 376 €, contre 410 € à Saint-Martin et 408 € à la Guadeloupe.

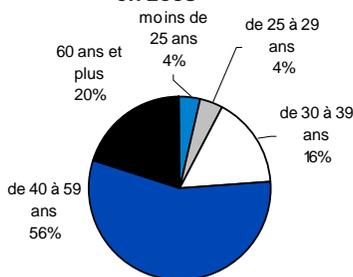
Effectifs du RMI au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bénéficiaires du RMI	65	67	73	50	39	25

Source: Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

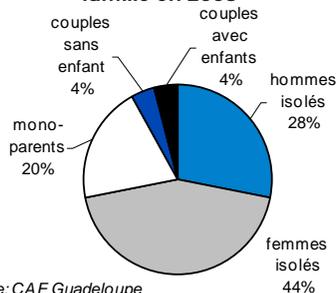
56 % des bénéficiaires sont âgés de 40 à 59 ans et seuls 8 % sont des personnes vivant en couple.

Répartition par groupes d'âges en 2008



Source: CAF Guadeloupe

Répartition par situation de famille en 2008



Source: CAF Guadeloupe

4.2 LE SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole.

Au 1^{er} juillet 2008, le SMIC horaire a été revalorisé de 3,2 %, soit un taux horaire de 8,71 € représentant un salaire mensuel brut de 1 321,02 € pour 151,67 heures.

Evolution du SMIC horaire

Année	Salaire horaire	Evolution annuelle du SMIC
2002	6,83	2,5%
2007	8,44	2,1%
2008	8,71	3,2%

Source: DTEFP

Section 3

Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir des comptes administratifs 2007 de la collectivité. Cet exercice est particulier en ce sens que le changement statutaire est intervenu en milieu d'année. Les comptes administratifs 2008 permettront d'analyser les dépenses et les recettes de la collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal.

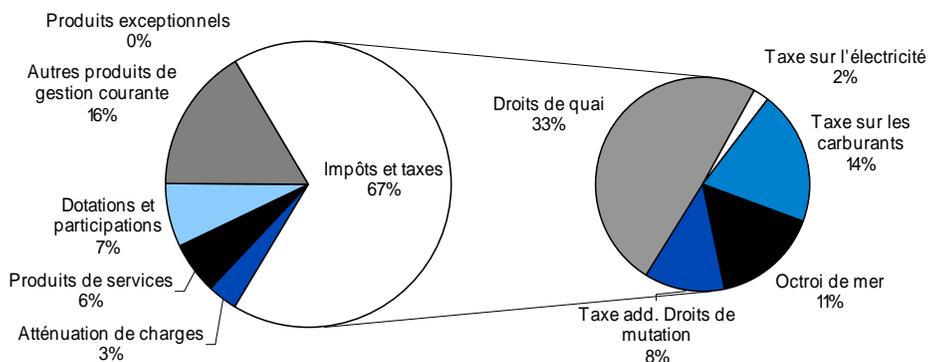
1. Situation financière de la collectivité

Le compte administratif 2007, le dernier de la commune, se caractérise par des taux de réalisation satisfaisants qui permettent ainsi à la collectivité de bénéficier de marges de manœuvre pour mener à bien ses politiques publiques.

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy						en millions €
	2000	2006	2007	var. 07/06	var. 07/00	Part 2007
Recettes réelles totales	18,2	24,4	26,5	8,5%	45,5%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	12,6	19,4	22,3	14,7%	77,6%	84,3%
Recettes fiscales	7,7	12,8	14,2	11,1%	85,0%	53,6%
Dotations globales de fonctionnement	0,9	1,5	1,4	-1,2%	69,3%	5,5%
Autres	6,8	11,3	12,7	12,7%	86,9%	48,1%
Recettes d'investissement	5,6	4,9	4,2	-15,8%	-26,1%	15,7%
Subventions d'investissement	4,3	3,3	2,5	-24,5%	-42,6%	9,4%
Autres	1,3	1,6	1,7	1,6%	28,7%	6,3%
Dépenses réelles totales	18,3	21,0	20,0	-4,9%	9,1%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	8,7	13,3	14,5	9,2%	66,3%	72,5%
dont charges de personnel	3,1	4,2	4,7	13,0%	54,8%	23,6%
dont frais généraux	4,4	7,7	7,6	-1,8%	71,8%	37,8%
Dépenses d'investissement	9,6	7,8	5,5	-29,0%	-42,8%	27,5%
Immobilisations en cours	9,4	0,0	0,1	-	-99,4%	0,3%
Remboursement de dette (3)	0,2	0,0	0,0	-	-100,0%	0,0%
Divers	0,0	7,8	5,4	-29,8%	-	27,2%
Epargne nette (1-2-3)	3,6	6,2	7,8	26,4%	115,6%	-

En 2007, le total des **recettes de fonctionnement** de Saint-Barthélemy s'est inscrit en hausse de 14,7 % par rapport à 2006. La principale ressource de la collectivité réside dans les recettes fiscales, qui s'élèvent à 14,2 millions €, en hausse de 11,1 % sur un an. Elles représentent 63,7 % des recettes de fonctionnement. Les recettes liées à la taxe du droit de quai (7,1 M €) constituent la moitié des recettes issues des impôts et taxes tandis que la taxe sur les carburants et l'octroi de mer, qui s'élèvent respectivement à 2,9 millions € et 2,3 millions €, représentent 20,4 % et 16,2 % des recettes fiscales.

Recettes réelles de fonctionnement 2007



Source: Collectivité de Saint-Barthélemy

A partir de 2008, les impôts et taxes prévus par le nouveau code des contributions permettront de compenser la perte de certaines recettes, notamment celles issues de l'octroi de mer anciennement reversé à Saint-Barthélemy par la Guadeloupe.

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 9,2 % en 2007 sous l'effet de la hausse de 13 % des charges de personnel. Il s'agit là des conséquences directes du changement de statut intervenu au mois de juillet. Cependant, les charges de personnel restent faibles : elles ne représentent que 32,4 % des dépenses de fonctionnement (contre 56 % en moyenne nationale et 59 % pour les communes ultramarines). Cette situation tient au nombre limité d'agents communaux.

Les frais généraux diminuent pour leur part de 1,8 %, en dépit des réorganisations induites par le changement statutaire.

Les **recettes d'investissement** diminuent de 15,8 % en raison de la chute des subventions d'investissement. En 2007, les subventions de l'Etat, de la Région Guadeloupe, du Département et de l'Union européenne représentaient respectivement 5,3 %, 2,6 %, 2,7 % et 9,1 % des recettes d'investissement. Plus de la moitié proviennent des montants prélevés sur la section fonctionnement. Enfin, les dépenses d'investissement ont également été orientées à la baisse (-29 %). On rappellera que la collectivité a soldé la totalité de sa dette au cours de l'exercice 2006.

Informations financières - ratios

Valeurs communales 2007

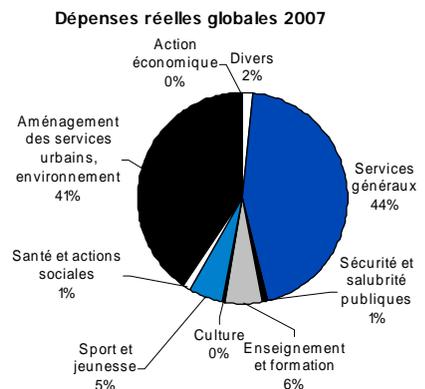
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 073,89
Produits des impositions directes / population	0
Recettes réelles de fonctionnement / population	3 196,19
Dépenses d'équipement brut / population	802,09
Encours de la dette / population	0
Dotation globale de fonctionnement / population	199,06
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	33,32%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	64,89%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25,10%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0%

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la Collectivité. En 2007, les dépenses de la Collectivité se sont élevées à 20 M € (en baisse de 4,9 % sur un an), les dépenses d'investissement participant à 27,5 % du total.

Conséquence du changement statutaire, les services généraux représentent plus de la moitié (44 %) des dépenses de la Collectivité contre seulement un tiers l'année précédente. Il apparaît toutefois que l'aménagement du territoire et l'environnement restent prioritaires : cette rubrique concentre 41 % du budget 2007, dont 43,6 % en investissements. Après une année 2006 marquée par des travaux d'adduction d'eau potable, qui avaient mobilisé une part significative du budget total, la Collectivité a réalisé en 2007 d'importants travaux de rénovation d'infrastructures tels que le quai Atwater et le quai Barnes du port de plaisance de Gustavia, le réaménagement en bureaux de l'ancienne caserne des pompiers, l'église catholique de Lorient ainsi que le bâtiment du Wall House abritant le musée et la bibliothèque de Gustavia. La collectivité a en outre engagé des dépenses afin de poursuivre les réfections du réseau routier, les travaux d'électrification rurale ainsi que l'adduction d'eau potable. Enfin, des travaux ont été engagés pour la mise en place d'un espace propreté-déchèterie.



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Le tourisme

Dans les années 1960, Saint-Barthélemy a su séduire quelques américains attirés par son charme. Depuis, Saint-Barthélemy a fondé son économie sur un tourisme résidentiel et haut de gamme en hôtels ou villas de location, attiré par le caractère exclusif, sûr et rare de la destination. Dans un souci de préserver l'attrait de l'île pour cette clientèle privilégiée, la Collectivité a toujours tenu à en contrôler le développement touristique. Le secteur représente la première activité économique de l'île, avec 37 % de l'effectif salarié total en 2006¹.

Afin de protéger l'environnement et de maîtriser l'évolution économique du territoire, la Collectivité a refusé les différents dispositifs de défiscalisation. Elle a également exigé que les investissements conservent un caractère familial et soient limités à des logements pavillonnaires. La politique de la Collectivité, relayée par le Comité du Tourisme et l'association des hôteliers de Saint-Barthélemy, se veut sélective avec un développement modéré des capacités d'accueil de l'île, toujours orientées vers une clientèle haut de gamme, dite « casual chic ». Une diversification vers le moyen de gamme paraît en tout état de cause impossible compte tenu des coûts d'entrée élevés sur le marché, en particulier en matière d'hébergement (coût du foncier). Une diversification en matière de marchés émetteurs est en revanche possible, en attirant notamment la clientèle russe, européenne et sud-américaine². Pour l'heure, le marché naturel de Saint-Barthélemy reste les Etats-Unis, en partie grâce à la proximité de la destination et à la densité des liaisons aériennes entre ce pays et l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten.

Faute de données spécifiques, les statistiques portuaires et aéroportuaires apportent des indications sur l'évolution de l'activité touristique. En 2008, le nombre de visiteurs à Saint-Barthélemy s'est inscrit en repli de 8 %, pour s'établir à 300 423. Cette diminution concerne l'ensemble des segments de clientèle. Les voyageurs aériens, qui représentent 54,7 % du total des visiteurs, voient leur nombre reculer de 8,9 %, tandis que la fréquentation des touristes de plaisance (11,5 % de la fréquentation touristique) s'est inscrite en repli de 11,5 %. Le nombre de croisiéristes et de passagers de ferries, qui constituent respectivement 14,1 % et 19,7 % de la fréquentation touristique, diminuent de 5,7 % et 4,4 % par rapport à 2007.

Ainsi, alors qu'en 2007 la crise économique et financière n'avait pas affecté l'activité touristique de l'île, Saint-Barthélemy a souffert, en 2008, de la contraction de la consommation américaine, conjuguée par la perte de pouvoir d'achat des touristes nord-américains induite par une parité euro-dollar défavorable. La perte de pouvoir d'achat a conduit les visiteurs à diminuer la durée de leur séjour et à limiter leurs dépenses sur l'île. Les activités paratouristiques (restauration, location de véhicules, commerces) ont fortement souffert de cette situation, conduisant ainsi à la fermeture de certaines boutiques, y compris sur le segment du luxe. En outre, l'effet psychologique de la crise a conduit les touristes à effectuer leur réservation de manière plus tardive. La crise a aussi fait perdre à Saint-Barthélemy la clientèle dite des « golden boys », composée de traders américains âgés de 35 à 45 ans.

¹ Contre 6 % à la Guadeloupe et 28 % à Saint-Martin. (Source : INSEE – mars 2009)

² En 2008, les touristes sud-américains représentent 4 % de la fréquentation touristique, contre 2 % auparavant.

1. L'hébergement

L'offre d'hébergement de Saint-Barthélemy est constituée d'environ 70 % de villas et de 30 % d'hôtels. En 2008, la crise économique américaine a conduit à la contraction de la durée des séjours, ce qui a représenté une baisse d'environ 15 % à 20 % de la fréquentation des villas et des hôtels. Cette diminution paraît toutefois moins importante que dans les îles voisines de Saint-Martin/Sint-Maarten et Anguilla. Durant la période de Noël 2008, les professionnels ont ainsi constaté une réduction de 14 à 8 nuitées en moyenne des séjours. Les établissements hôteliers et les villas ont toutefois affichés complet durant cette période de pic de la fréquentation.

1.1 LES VILLAS

Le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue aujourd'hui par la part prépondérante de villas de standing, souvent propriétés d'étrangers, notamment nord-américains, qui proposent leur résidence à la location. L'office de tourisme de Saint-Barthélemy, qui a procédé en 2007 à un recensement des villas proposées à la location sur l'île, en a dénombré 635, d'une capacité totale de 1 700 chambres, auxquelles il convient d'ajouter les chambres et les bungalows loués ponctuellement par les particuliers et dont le nombre reste inconnu. La location de villas est particulièrement prisée par la clientèle américaine (à 70 % environ) pour une moyenne d'âge de l'ordre de 55 ans. Ce marché croît en moyenne de 5 % par an.

Certaines villas sont également la propriété d'étranger qui y séjourne plusieurs semaines par an. En 2008, ce type de tourisme, dit « résidentiel », a continué de se développer à contrario du tourisme de passage.

En 2008, la crise économique aux Etats-Unis a conduit la nouvelle clientèle à se reporter sur les produits les moins onéreux. En revanche, la location étant généralement réalisée en dollar, le taux de change euro-dollar n'a pas affecté ce marché qui n'a pas véritablement connu de crise, malgré un léger ralentissement de l'activité.

1.2 L'HOTELERIE

A fin 2008, Saint-Barthélemy comptait 30 établissements hôteliers ou assimilés totalisant 520 chambres, soit un recul de l'offre de 7,5 %. L'hôtellerie représente par conséquent moins du tiers (environ 30 %) de l'offre totale d'hébergement de l'île et est principalement composée de petits établissements. En 2008, sur les 30 hôtels en activité, 19 étaient composés de moins de 20 chambres, 6 comptaient entre 20 et 39 chambres et seulement cinq établissements proposaient plus de 40 chambres.

La conjoncture difficile s'est traduite par la fermeture de plusieurs hôtels, dont le Saint-Barth Beach Hôtel, depuis la fin de l'année 2007. Le Christopher Hotel et le François Plantation sont fermés pour rénovation. Enfin, des établissements de luxe proposent des promotions et des ventes de villas. Ces produits peuvent être mis en location (en promotion ou en cession).

Parc hôtelier de Saint-Barthélemy*													nombre		
	Hôtels**					Var	Chambres						Var		
	2004	2005	2006	2007	2008	08/07	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
4 étoiles et luxe	8	8	8	9	8	-11,1%	243	248	277	249	249	242	276	234	-15,2%
3 étoiles	8	8	7	5	5	0,0%	192	179	193	160	161	154	84	84	0,0%
1 et 2 étoiles et non classés	21	21	19	17	17	0,0%	123	133	122	207	216	208	202	202	0,0%
Total	37	37	34	31	30	-3,2%	558	560	592	616	626	604	562	520	-7,5%

Source : Office municipal du tourisme de Saint-Barthélemy

* Hôtels, résidences hotelières et bungalows

** Hors villas non référencées par l'office du tourisme

En 2008, devant la baisse de la fréquentation touristique, la plupart des établissements hôteliers ont maintenu leurs tarifs pour préserver leur rentabilité. Les professionnels de l'île souhaitent en effet conserver des tarifs élevés afin de prémunir le tourisme saint-barth d'une descente en gamme. Toutefois, les hôtels ont réalisé des efforts commerciaux pour conserver leur clientèle, en leur proposant des services élargis et des avantages particuliers.

2. Les activités de croisière et de plaisance

2.1 LA CROISIÈRE

Depuis 1998, la Collectivité (ex-municipalité), en coopération avec les socioprofessionnels, a mis en place une politique de régulation du volume passagers et de rééquilibrage du trafic entre bateaux de croisière et ferries afin de limiter les escales à des bateaux d'une capacité de 200-300 croisiéristes.

Après un regain d'activité en 2004 et en 2005, l'activité de croisière s'est ralentie à Saint-Barthélemy. En 2008, le nombre de paquebots arrivés sur l'île s'élève à 147 pour 42 477 touristes, soit une baisse de 21,8 % du nombre de paquebots et de 5,7 % du nombre de passagers.

Evolution du tourisme de croisière à Saint-Barthélemy (entrées)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Paquebots	172	196	232	212	205	188	147	-21,8%
Passagers	42 122	36 404	56 300	54 593	45 636	45 039	42 477	-5,7%

Source : Port de Gustavia

2.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possédant pas de marinas, le port de Gustavia accueille les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et paquebots de croisière. La taille des navires étant très variable, le nombre de places n'est pas réellement défini. Il est cependant possible d'estimer le parc de plaisance à partir des bateaux abonnés à l'année et des bateaux de passage.

Nombre de places disponibles

	Ancre	Bouées	Quais
Bateaux abonnés à l'année	120	16	150*
Bateaux de passage	100	12	20

* bateaux jusqu'à 9 mètres

Source: Port de Gustavia

En 2008, après plusieurs années de progression continue, le trafic de yachts a fléchi de 10,8 %, soit une baisse de 12,2 % du nombre de passagers. La collectivité continue cependant d'investir afin d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle avec :

- l'aménagement de la rade et la création de nouveaux postes à quai et au mouillage ;
- l'amélioration des services comme les services d'eau et d'électricité disponibles auprès de chaque poste à quai, le service de ramassage des ordures ménagères ainsi que l'ouverture en 2006 d'une nouvelle capitainerie spacieuse et fonctionnelle ;
- la mise en place de redevances à quai plus attractives que dans les autres îles de la Caraïbe ;
- les courses de bateaux transatlantiques comme la « Concarneau - Saint-Barth » (biennal), ou la Saint-Barthélemy Bucket.

Evolution du tourisme de plaisance à Saint-Barthélemy (entrées)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Yachts	4589	4619	4913	5029	5259	5589	4986	-10,8%
Passagers	21 171	27 883	33 072	32 631	35 966	39 364	34 564	-12,2%

Source : Port de Gustavia

En octobre 2008, la houle engendrée par l'ouragan Omar a toutefois endommagé les infrastructures d'accueil. Celles-ci devraient faire l'objet de réparations en 2009.

3. Les actions de promotions

Avec le passage au statut de COM, Saint-Barthélemy a décidé de restructurer son office du tourisme pour créer en 2008 un comité du tourisme regroupant les professionnels du secteur. Ce nouveau Comité du Tourisme est désormais totalement autonome du Comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe.

Afin de soutenir l'activité touristique de l'île, les professionnels ont continué d'organiser des manifestations culturelles (festivals de musique, du film caribéen et de théâtre) et sportives (course nautique de la Bucket).

En 2009, la profession a choisi de promouvoir non pas l'hébergement ou la croisière comme auparavant, mais la destination Saint-Barthélemy dans sa globalité, avec l'objectif de la différencier des autres îles de la Caraïbe. Dans cette perspective, la politique de communication s'attache notamment à rappeler les liens historiques et culturels de Saint-Barthélemy avec la France.

Une nouvelle brochure présentant les atouts de la destination devrait être distribuée aux professionnels et au grand public tant aux Etats-Unis que sur les nouveaux marchés tels que la Russie et l'Amérique du Sud. Un site internet devrait également voir le jour dès l'été 2009.

Dans l'objectif de diversifier sa clientèle, le Comité du Tourisme devrait en outre réaliser plusieurs voyages de promotion en Russie, au Brésil et au Venezuela, en collaboration avec l'association des hôteliers. La destination sera par ailleurs représentée à plusieurs salons tels que le salon ILTM de Cannes. La diversification reste toutefois freinée par les liaisons aériennes (coût de transport pour le marché européen et difficultés d'accès pour la clientèle d'Amérique latine).

S'agissant du marché américain, la sécurité, la proximité géographique ainsi que l'absence de décalage horaire avec la cote Est des Etats-Unis constitue des avantages compétitifs importants mis en avant par le Comité du Tourisme auprès des professionnels du secteur.

Enfin, afin de mieux cerner le profil des touristes, le Comité du Tourisme devrait mettre en oeuvre dès 2010 une enquête touristique et prévoir de réaliser ponctuellement des enquêtes de satisfaction.

Section 2

Les transports

1. Les activités portuaires

1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des Etats-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de métropole, via la compagnie CMA-CGM. Pour cette dernière, les marchandises transitent par le Port Autonome de Guadeloupe.

En 2008, le port de Saint-Barthélemy a enregistré une diminution de 9,6 % du nombre de cargos accostés. Cette évolution est imputable en grande partie à l'activité du secteur de la construction. Les importations de marchandises du BTP ont en effet sensiblement reculé, avec notamment une diminution de 11,3 % des importations de parpaings et de 8,5 % du volume de ciment.

Trafic de marchandises

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	Var 08/07
Cargos (nombre)	758	702	648	688	622	-9,6%
Conteneurs EVP (nombre)	3 137	3 294	3 478	3 828	3 601	-5,9%
Ciment (tonnes)	10 954	12 484	13 144	15 927	14 567	-8,5%
Sable (tonnes)	37 920	46 834	43 175	53 420	56 100	5,0%
Gravier (tonnes)	38 957	23 655	28 410	39 642	40 200	1,4%
Parpaing (unités)	174 735	158 160	132 735	132 925	117 930	-11,3%
Véhicules légers (nombre)	626	727	779	770	564	-26,8%

Source : Régie du droit de quai

Dans ce contexte, les échanges de marchandises avec le Port Autonome de Guadeloupe ont chuté de manière équivalente. Les volumes enregistrés en sortie de Saint-Barthélemy ont en revanche retrouvé un niveau comparable à celui de 2005, mais les tonnages restent très faibles.

Echanges de marchandises avec le Port autonome de Guadeloupe

	2005	2006	2007	2008	tonnage brut var 08/07
Entrées à Saint-Barthélemy	25 621	34 150	40 477	36 768	-9,2%
Sorties de Saint-Barthélemy	2 852	1 647	1 642	2 550	55,3%

Source : PAG

1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille trois types de passagers :

- les visiteurs en provenance de Saint-Martin. La desserte de Gustavia est assurée en ferry par la compagnie maritime Voyager, qui dispose de deux bateaux et propose des liaisons vers Oyster Pond et Marigot. La compagnie Gustavia Express, qui permettait auparavant de relier les deux îles a cessé son activité. Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts and Nevis, Anguilla, Saba), ne peuvent être proposées de manière régulière compte tenu des conditions maritimes.

- les croisiéristes séjournant sur des paquebots¹ basés dans les différents ports des Antilles, aux îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore dans la partie hollandaise de Saint-Martin ;
- les voyageurs arrivant par yacht.

A l'image du déclin de l'activité touristique en 2008, le trafic maritime de passagers est en diminution de 6,9 % par rapport à 2007. Saint-Barthélemy a toutefois accueilli 136 141 passagers dont 31,2 % arrivant par paquebots, 25,4 % par yachts et 43,4 % par ferries (en provenance de l'île de Saint-Martin).

	Passagers arrivés au port					nombre
	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Variation 08/07</i>
Paquebots	56 300	54 593	45 636	45 039	42 477	-5,7%
Yachts	33 072	32 631	35 966	39 364	34 564	-12,2%
Ferries	60 036	67 821	64 967	61 817	59 100	-4,4%
Total	149 408	155 045	146 569	146 220	136 141	-6,9%

Source : Port de Gustavia

1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

Outre les travaux de rénovation faisant suite au passage du cyclone Omar, la deuxième tranche des travaux d'extension de la gare maritime entrant dans le cadre du code ISPS², ont démarré au premier trimestre 2008. Ils devraient s'achever durant l'année 2009.

2. Les activités aéroportuaires

L'aéroport de Saint-Jean Gustave III, propriété du Conseil général de la Guadeloupe, est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste ne permettant pas l'accueil de gros porteurs, Saint-Jean Gustave III s'appuie sur les aéroports Pôle Caraïbe de Pointe-à-Pitre et Princess Juliana de Sint-Maarten, qui permettent le transit des passagers vers Saint-Barthélemy. De nombreux avions en provenance de Grand-Case (partie Française de Saint-Martin) permettent aussi de relier Saint-Barthélemy à la collectivité voisine, mais ce marché reste très concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses. Enfin, l'aéroport accueille de nombreux avions privés appartenant à une clientèle touristique fortunée.

La piste de l'aéroport de Saint-Jean permet d'accueillir des appareils d'une capacité équivalente à une vingtaine de places. Gustave III s'impose depuis quelques années comme l'aérodrome français le plus actif en termes de trafic (39 316 mouvements d'avions en 2008).

En 2008, les quatre principales compagnies opérant sur Saint-Barthélemy sont Winair (35,7 % du trafic passagers), qui dessert l'île depuis Sint-Maarten, Air Caraïbes (20,6 % du trafic), Saint-Barth Commuter (22,8 %), qui effectue des rotations entre Saint-Barthélemy et l'aéroport de Grand-Case à Saint-Martin et Air Antilles Express (13,5 %) qui améliore considérablement ses parts de marchés par rapport à 2007 en assurant des liaisons vers Pointe-

¹ Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique nécessaire (sécurité, taxis ou bus...) ou d'infrastructures (quai d'accostage).

² ISPS (International ship and port facilities security) : code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.

à-Pitre et Fort-de-France. L'apparition de la compagnie en 2006 avait modifié le paysage du transport aérien de Saint-Barthélemy. Nombre de passagers en provenance de la Guadeloupe, qui transitaient autrefois par Saint-Martin et voyageaient sur la compagnie aérienne Saint-Barth Commuter, se rendent à présent à Saint-Barthélemy sur des vols directs devenus plus abordables.

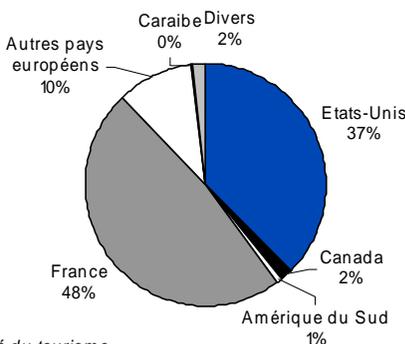
Cependant, en 2008, l'aéroport de Saint-Barthélemy a enregistré une chute de 8,9 % de son trafic passagers (-16 131 voyageurs) après une année 2007 record.

Trafic passagers à l'Aéroport de Saint Barthélemy Gustave III (entrées + sorties)

	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
nombre de passagers	161 329	159 094	174 620	180 413	164 282	-8,9%

Source: Aéroport Gustave III

Répartition du trafic passagers par réseau en 2006



Source: Comité du tourisme

Les dernières données disponibles sur l'origine des voyageurs sont datées de 2006. Les ressortissants français, provenant majoritairement de Guadeloupe et de Martinique, concentraient alors 47,6 % du trafic total de passagers contre 37,4 % pour la clientèle américaine. Les touristes européens, canadiens et sud-américains rassemblaient quant à eux environ 13 % du trafic, leur fréquentation représentant respectivement 10,2 %, 1,6 % et 1,1 % du trafic total. Les passagers en provenance de la Caraïbe étaient pour leurs parts minoritaires (0,3 % du total).

En novembre 2008, un poste d'inspection filtrage a été mis en place à l'aéroport Gustave III, permettant ainsi d'assurer le contrôle des passagers et de leurs bagages cabines. L'aéroport a en outre entamé un processus de certification auprès de l'aviation civile en prévision d'un éventuel accroissement du trafic voyageurs dans les années à venir¹.

¹ Certaines normes doivent en effet être respectées à partir d'un seuil de 350 000 passagers par an.

Section 3

Le bâtiment et les travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue, avec le tourisme, une activité clef de l'économie de Saint-Barthélemy. Au début des années 2000, l'investissement immobilier sur l'île provenait d'une part de la demande domestique, et d'autre part d'une clientèle internationale (américaine notamment) séduite par la destination. La période 2005-2007 se caractérise par une période de surchauffe, causée par l'apparition de comportements spéculatifs. Alors que 2007 a été marqué par un véritable emballement du marché, avec une très forte hausse des prix des terrains et des loyers, la crise du tourisme amorcée en 2008 avec un taux de change euro-dollar défavorable¹ ainsi que le nouveau code de l'urbanisme, adopté à la suite du passage au statut de COM, ont engendré un ralentissement de l'activité nécessaire à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. La clientèle américaine s'est notamment retirée du marché depuis mi-2008, et la demande s'est reportée sur les produits les moins onéreux².

1. Structure du secteur

1.1 STRUCTURE D'EMPLOI ET DE PRODUCTION

Le développement économique lié à l'activité touristique de l'île a engendré de nombreux besoins en infrastructures et en habitat. Ainsi, le secteur du bâtiment et des travaux publics représente 25,5 % des entreprises en 2006 (second secteur après les services aux entreprises), et emploie 20 % de la population active occupée, après les services aux particuliers (25,4 %) et le commerce (20,4 %). Le secteur du BTP à Saint-Barthélemy est caractérisé par une prédominance des petites structures, 95,9 % des entreprises du secteur employant moins de 5 salariés.

1.2 L'HABITAT

A Saint-Barthélemy, l'habitat est essentiellement composé d'immeubles bas (un, voire deux étages) à Gustavia, et de pavillons et de villas sur le reste de l'île.

Lors du dernier recensement (1999), l'île de Saint-Barthélemy comptait 3 465 logements répartis entre 2 769 résidences principales et 377 résidences secondaires. Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales avait progressé de 47,8 % notamment sous l'effet de la croissance de la population. Le nombre de résidences secondaires a en revanche diminué de 14,3 % pour ne représenter plus que 10,9 % du parc de logements contre 17,3 % en 1990.

¹ Contrairement à la location, la vente de villas à Saint-Barthélemy est réalisée en euros.

² En 2008, le prix au m² d'un terrain constructible avec vue sur la mer atteint en moyenne environ 1 000 €.

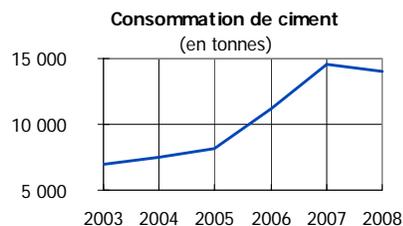
L'habitat à Saint-Barthélemy

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	1 873	440	188	36	2 537
Recensement 1999	2 769	377	289	30	3 465
Variation 99/90	47,8%	-14,3%	53,7%	-16,7%	36,6%

Source : INSEE - recensement de la population 1999

2. Activité du BTP en 2008

En 2008, après plusieurs années très favorables, l'activité du BTP a marqué le pas. La consommation de ciment a baissé de 3,2 % après des hausses de 38,6 % et de 29,2 % en 2006 et 2007. Ces années avaient en effet bénéficié d'une commande publique conséquente destinée à d'importants travaux de rénovation d'infrastructures ainsi que d'un emballement sur le marché des villas de luxe. Sur fond de ralentissement économique et de crise financière mondiale, les professionnels du secteur ont enregistré une diminution de leur carnet de commandes émanant d'investisseurs privés ainsi qu'une pression à la baisse sur le prix de la construction.



Source : Ciments Antillais

Permis de construire

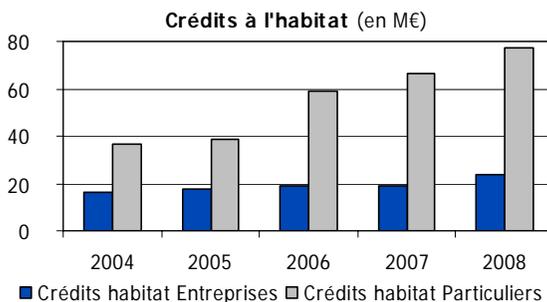
	2004	2005	2006	2007	2008	nombre Var. 08/07
Demandes enregistrées	213	227	277	298	330	10,7%
Logements autorisés	66	81	122	127	129	1,6%
Commerces autorisés	0	10	4	6	7	16,7%
Extensions autorisées	32	40	44	38	49	28,9%
Autres autorisations*	25	16	20	16	51	218,8%
Total autorisations	123	147	190	187	236	26,2%

Source : Service de l'urbanisme / Collectivité de Saint-Barthélemy

* Permis d'aménagement (aires de stationnement, de loisir, etc)

La commande publique est pour sa part demeurée porteuse. La collectivité a engagé un vaste programme de rénovation du réseau routier ainsi que plusieurs travaux de rénovation de bâtiments, dont ceux du presbytère. En outre, l'année 2008 a vu le lancement d'importants chantiers en matière de canalisation d'eau potable ainsi que d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique (entre le col de la Tourmente et Public).

Dans un environnement pourtant moins favorable, l'encours de crédit à l'habitat a continué de croître à un niveau soutenu : +24,1 % pour les entreprises et +16,7 % pour les particuliers, qui concentrent 76 % du total des concours. Cette évolution est liée au



Source : IEDOM

financement de quelques transactions immobilières importantes.

3. Perspectives

S'agissant de la demande privée, la collectivité devrait fixer en 2009-2010 les règles en matière de fiscalité sur les transactions immobilières. L'évolution du régime fiscal pourrait avoir un impact favorable sur les investissements, en particulier de la clientèle européenne qui représentait près de la moitié des investisseurs avant 2007. Par ailleurs, si le marché de la vente est fortement ralenti en 2008 et 2009, avec un report de la demande sur les biens les moins onéreux, des perspectives de reprise du marché existent à moyen terme, avec notamment l'apparition d'une clientèle plus diversifiée (russe et sud-américaine).

La demande publique devrait permettre de compenser le ralentissement de la demande privée dans l'attente d'une reprise, avec la poursuite de la rénovation du réseau routier, la construction d'un EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) ou encore de celle de la station d'épuration sur le site de Petit galet. Le quai de bord de mer à Gustavia, partiellement détruit par le cyclone Omar d'octobre 2008, doit faire l'objet d'une réfection pour un montant total de 2,215 millions € cofinancés par le FEDER (1 million €), l'Etat (500 000 €), le Sénat (50 000 €) et la collectivité (665 000 €).

Section 4

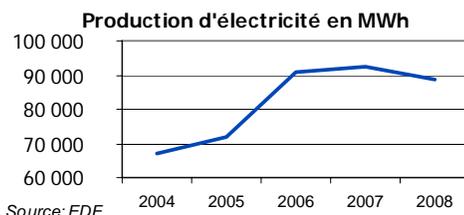
L'énergie et l'eau

1. Energie

L'île de Saint-Barthélemy est extrêmement dépendante de l'extérieur pour la production de son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. A la différence de la Guadeloupe continentale où près de 14 % de l'électricité sont produits à partir d'énergies renouvelables, l'île de Saint-Barthélemy ne compte que quelques chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques non connectés au réseau EDF ainsi qu'une dizaine d'éoliennes installées chez les particuliers de très faible puissance.

EDF dispose d'une centrale thermique d'une puissance de 21 MW. Cette unité a été renforcée en décembre 2007 d'une « mini-centrale » gérée en collaboration avec EDF par la société Aggreko, dont les cinq groupes électrogènes d'une puissance de 1 MW chacun permettent de produire environ 17 % de l'électricité. En 2008, la centrale thermique a fait l'objet de nombreux travaux, dans un objectif de mise en conformité des installations (bacs à gazole, circuit et détection incendie). Deux moteurs de 7 MW chacun devraient être installés à horizon 2012.

En raison du développement économique et surtout de la croissance démographique, la consommation d'électricité n'a cessé de croître au cours de la période récente : la production a progressé de 30,8 % entre 2001 et 2006. L'année 2007 marque néanmoins un léger ralentissement, à seulement 1,9 % de croissance. Entre 2007 et 2008, la production et la consommation d'électricité ont reculé de 3,9 %. En lien avec la baisse de la fréquentation touristique.



Production d'électricité						en MWh
	2004	2005	2006	2007	2008	var 07/08
EDF	66 956	71 912	90 573	91 961	73 191	-20,4%
Aggreko	0	0	0	356	15 524	4260,7%
Total	66 956	71 912	90 573	92 317	88 715	-3,9%

Source : EDF

Après une année 2007 record, durant laquelle le traditionnel pic de consommation d'électricité de la Saint-Sylvestre avait atteint 18,1 MW, le pic de consommation s'est établi à 16,4 MW le soir du 31 décembre 2008.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguille travaillent dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à

l'interconnexion des trois îles. Ce projet, initialement prévu pour la fin 2008, a été retardé. Il pourrait notamment permettre de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles ;
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Un tel raccordement aurait cependant pour effet de rendre Saint-Barthélemy partiellement dépendante de ses voisins en matière énergétique.

2. Eau

2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Barthélemy connaît un déficit chronique d'eau en raison de la faible pluviométrie et du manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques).

L'alimentation en eau potable de la population est à la charge de la Collectivité. Saint-Barthélemy dispose de trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant un procédé de distillation (1 200 m³/jour) et d'une unité de production, construite en 2005, utilisant le procédé d'osmose inverse, de technologie plus récente et plus performante (800 m³/jour). La Collectivité dispose également d'une capacité de stockage en service de 2 000 m³ répartis sur ces quatre unités.

La distribution de l'eau fait l'objet d'un contrat d'affermage avec la Générale des Eaux. Le taux de rendement technique du réseau de distribution¹ est évalué à 71 % en 2008 contre 68 % en 2007.

Les coûts de production et de distribution de l'eau portent le prix moyen du m³ à 7,37 €/m³ contre 2,27 €/m³ en Guadeloupe.

Rendement du réseau Saint Barthélemy

	2004	2005	2006	2007	2008	var 07/08
Volume consommé (m ³)	346 162	369 109	401 900	425 787	466 794	9,6%
Nombre de clients	2 770	2 866	2 940	3 020	3 099	2,6%
Prix moyen			7,39	7,39	7,37	-0,3%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

En 2008, la consommation d'eau a augmenté de 9,6 % en volume pour une progression du nombre de clients de 2,6 %. La consommation par abonné est aussi passée de 141 m³ en 2007 à 150,6 m³ en 2008, soit une progression de 6,8 %.

¹ Rapport entre le volume facturé et le volume produit

2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement des eaux usées et pluviales n'est pas géré ni pris en charge par la Collectivité de Saint-Barthélemy, exception faite des bâtiments communaux et publics (mairie, écoles, collège et hôpital) qui relèvent de sa compétence. En l'absence de stations d'épuration collectives, le traitement des eaux usées des entreprises et des ménages est réalisé par des mini-stations d'épuration privées et par les hôtels qui disposent de systèmes d'assainissement autonomes.

Le projet de réalisation d'une station d'épuration publique, d'une capacité de 3 500 Eq/h, envisagé dès 2006 sur le site de Petit-Galet à Gustavia pour un investissement d'environ 5 millions €, a été reporté à 2010.

Section 5

L'éducation

L'année 2008 a été marquée par la fermeture d'une classe du primaire, signe du départ de certains résidents consécutif à la crise économique. En outre, le collège Mireille Choisy a inauguré la première classe de seconde de l'île, qui ne possède aucun lycée.

1. Etablissements scolaires

Pour l'année scolaire 2008-2009, Saint-Barthélemy comptait cinq établissements scolaires de premier et de second degrés. Un établissement du premier degré sur deux est privé. Il n'existe qu'un seul collège, aucun établissement scolaire sur place n'est prévu au-delà.

Nombre d'établissements scolaires du 1er et du 2nd degré

1er degré	08/09	2nd degré	08/09
Enseignement public	2	Enseignement public	1
Préélémentaire	1	Collèges	1
Elémentaire et élémentaire spécialisé	1	Lycées	0
Enseignement privé	2	Enseignement privé	0
Préélémentaire	0	Collèges	0
Elémentaire et élémentaire spécialisé	2	Lycées	0
Ensemble 1er degré	4	Ensemble 2nd degré	1

Source: Rectorat de Guadeloupe

2. Effectifs

2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

En 2008, le corps enseignant de Saint-Barthélemy était constitué de 72 professeurs dont 34 exerçant une activité dans le second degré.

Effectifs des personnels ayant une activité

IATOSS*	2
Personnel 1er degré	38
Personnel 2nd degré	34
Personnel de direction et d'inspection	1
Personnel d'éducation et d'orientation	1
Ensemble	76

* IATOSS: Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source: Rectorat de Guadeloupe

2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

Durant l'année scolaire 2008-2009, 826 élèves du premier degré et 384 élèves du second degré étaient scolarisés à Saint-Barthélemy. Tandis que le nombre d'élèves du premier degré s'inscrit en recul de 4,1 %, avec la fermeture d'une classe de primaire, le nombre d'élèves du second degré affiche une hausse de 7,9 % grâce à l'inauguration de la première classe de seconde de l'île.

Nombre d'élèves du 1er et du 2nd degré

1er degré	07/08	08/09	Var n/n-1	2nd degré	07/08	08/09	Var n/n-1
Enseignement public	429	391	-8,9%	Enseignement public	356	384	7,9%
Préélémentaire	137	119	-13,1%	Collèges	356	384	7,9%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	292	272	-6,8%	Lycées	0	0	-
Enseignement privé	432	435	0,7%	Enseignement privé	0	0	-
Préélémentaire	156	165	5,8%	Collèges	0	0	-
Elémentaire et élémentaire spécialisé	276	270	-2,2%	Lycées	0	0	-
Ensemble 1er degré	861	826	-4,1%	Ensemble 2nd degré	356	384	7,9%

Source: Rectorat de Guadeloupe

Selon les chiffres du rectorat de Guadeloupe, il y aurait en moyenne 21,7 élèves par enseignant dans le 1^{er} degré et 11,3 élèves par enseignant dans le second degré (établissements publics et privés confondus). A titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Martin, ces ratios s'établissent à 15,9 et 21,2 élèves par enseignant dans le premier degré et 9,4 et 10,8 élèves par enseignant dans le second degré.

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En dépit de l'absence, localement, d'établissements scolaires au-delà du collège, la population saint-barth dispose d'un niveau de formation relativement élevé. D'après le recensement de l'INSEE réalisé en 1999, seulement 26 % de la population ne détenaient aucun diplôme alors que 16,3 % auraient une formation BAC+2 minimum.

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme

	Etudiant	Sans dipl.	Avant Bac	Bac, Brevet		
				prof.	BAC+2	Dip. Sup.
Saint-Barthélemy	2,6%	26%	39%	15,7%	8,5%	7,8%
Saint-Martin	9,8%	37,2%	31,3%	12,4%	5,0%	4,0%
Guadeloupe (hors îles du Nord)	13,6%	41,8%	27,2%	8,6%	4,1%	4,3%
Métropole	11,3%	17,7%	44,5%	10,8%	7,6%	8,0%

Source : INSEE-Recensement 1999



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier dans la collectivité de Saint-Barthélemy. La notion d'établissement de crédit (EC) local considéré dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Barthélemy.

Section 1

Structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprime*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (*cf. infra*). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Barthélemy n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2008. L'année est marquée, sur le plan bancaire et financier local, par les principaux évènements suivants :

- le 28 avril 2008, M. E. Berthier, préfet de Région, a inauguré la nouvelle agence de l'IEDOM en Guadeloupe en présence de M. J.P. Landau, président du conseil de surveillance de l'IEDOM et deuxième sous gouverneur de la Banque de France, de M. Rosduel, représentant de la ville des Abymes ainsi que de M. Y. Barroux, directeur général de l'IEDOM. L'IEDOM est maintenant situé dans la ZAC de Dothémare dans la commune des Abymes.

- la BDAF a entamé une phase de modernisation de ses agences et déménagé son siège social désormais situé au parc d'activités de la Jaille, à Baie-Mahault.

- la médiation du crédit à partir de novembre 2008.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont affecté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. Il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients

bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. Il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts. Le 16 mai 2008, est entré en vigueur le décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007 relatif au plafonnement des frais bancaires en cas d'incident de paiement.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. Une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. S'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au premier ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1er janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1er août 2008.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une

ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et d'acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels et leurs modalités d'intervention. Parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts ainsi que la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Un plan de financement de l'économie a ainsi été défini par le gouvernement le 2 octobre 2008. Il répond à deux enjeux pour les banques : leur fournir de la liquidité à moyen terme, tout en offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres.

Les contreparties demandées aux institutions financières accédant à ces ressources portent sur le soutien à l'activité économique et aux PME et TPE.

- les banques se sont engagées à augmenter de 3 à 4 % le montant total de l'encours des crédits accordés.

- l'Etat s'assure que les banques jouent pleinement le jeu du financement de l'économie, en veillant à ce que les flux de crédit aux PME et aux TPE soient publiés mensuellement et en mettant en œuvre un dispositif de médiation du crédit.

Ce dispositif a été rendu opérationnel le 14 novembre 2008 ; il vise les entreprises confrontées à des difficultés pour accéder au crédit et qui n'ont pu trouver de solution avec les banques et avec Oséo.

Sous l'égide des Préfets et des Trésoriers payeurs généraux, la médiation du crédit est conduite par des médiateurs qui sont, dans l'hexagone, les directeurs de succursale de la Banque de France, et dans l'outre-mer, les directeurs des agences de l'IEDOM et de l'IEOM.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- la création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,

- la souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

LA MEDIATION DU CREDIT EN GUADELOUPE

Opérationnelle depuis novembre 2008 en métropole comme dans toutes les géographies d'Outre-mer, la médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés de financement (refus de crédit signifiés, exigences accrues en matière de garanties ou d'assurance crédit...). Les objectifs prioritaires de ce dispositif national d'accompagnement des entreprises sont de ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements, et de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Le dépôt de dossier se fait exclusivement sur le site dédié : www.mediateurducredit.fr.

En Guadeloupe, et dans les autres départements ultramarins, la médiation du crédit est conduite par le directeur de l'agence de l'IEDOM. L'application des directives gouvernementales a conduit à la création d'une cellule opérationnelle de suivi et d'une commission départementale de financement de l'économie. Ces comités se réunissent régulièrement afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs mis en place et de dresser un état de la situation économique locale.

C'est dans ce cadre que le préfet de région a réuni, le 5 novembre 2008, autour des administrations et institutions chargées de la mise en œuvre du plan français de financement de l'économie (l'AFD, la CDC, la DDTEFP, l'IEDOM, la Préfecture et la Trésorerie générale), les banques et établissements de crédit, les chambres consulaires et organisations patronales. L'assemblée générale de la CCI, organisée le 18 novembre 2008, a été également l'occasion pour l'IEDOM et l'AFD de présenter le dispositif de médiation du crédit.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2008, sept établissements de crédit étaient implantés ou représentés à Saint-Barthélemy, répartis en réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
 - la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Caisse d'épargne) ;
 - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, groupe Crédit Agricole) ;
 - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas)
 - la Banque Postale

- les banques mutualistes
 - la BRED – Banque Populaire ;
 - la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

- une société financière : la Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG), représentée localement par la BRED-Banque Populaire.

Nombre d'établissements de crédit

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	3	3	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Total EC locaux	6	6	7	7	7

Source : IEDOM

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2008

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
Les Banques AFB						
Banque des Antilles Françaises	55,9	Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahault		Caisse Nationale d'Epargne	2	5
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Crédit Lyonnais	2	14
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Banque Nationale de Paris Paribas	1	12
Banque Postale	2342,4	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	1	6
Les Banques Mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	340,3	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg- Jarry	Caisse Centrale des Banques Populaires	1	5
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex		Caisse Nationale de Crédit agricole	1	5

Source : IEDOM

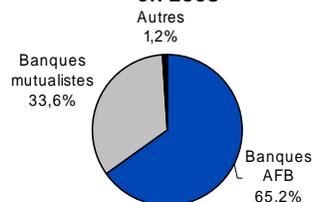
2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB, nettement mieux représentées sur l'île, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets, dominent le marché.

2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2008, les banques AFB disposaient d'une part de marché de 65,2 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Barthélemy, contre 33,6 % pour le réseau mutualiste. Cette prééminence du réseau AFB s'est renforcée depuis deux ans (+ 3,1 points) et est particulièrement nette sur le financement de l'immobilier des entreprises (75,7 %), les banques mutualistes dominant pour leur part le marché des crédits de trésorerie (54,4 %).

Ventilation des crédits par réseau en 2008



Source : IEDOM

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2008

	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres
Crédits de trésorerie	45,6%	54,4%	0,0%
Crédits à la consommation	67,0%	33,0%	0,0%
Crédits à l'équipement	63,3%	33,0%	3,7%
Crédits à l'habitat	66,3%	33,3%	0,4%
dont aux particuliers	63,2%	36,4%	0,4%
dont aux entreprises	75,7%	23,5%	0,8%

Source : IEDOM

2.3.2 Les ressources

Au 31 décembre 2008, le réseau AFB concentrait 73,3 % des ressources bancaires collectées à Saint-Barthélemy. Sur deux ans, la prédominance du réseau AFB s'est légèrement atténuée (-2,8 points), singulièrement sur le segment des dépôts à vue (- 4,3 points) et des comptes à terme (- 3,6 points).

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2008

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	68,3%	74,3%	78,1%	73,3%
Banques mutualistes	31,7%	25,7%	21,9%	26,7%

Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés dans les agences bancaires de Saint-Barthélemy ont très légèrement augmenté en 2008 (+1 personne) pour s'établir à 42 personnes. Le réseau AFB concentre plus des trois quarts de cet effectif.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Banques AFB	32	31	31	32	3,2%
Banques mutualistes	10	10	10	10	0,0%
Total	42	41	41	42	2,4%

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2008, la collectivité de Saint-Barthélemy comptait 9 guichets bancaires. Sur les quatre derniers exercices, la densité en guichets s'est légèrement dégradée. Le taux d'équipement qui s'établit à 917 habitants par guichet demeure néanmoins nettement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 2 938 habitants) et en Guadeloupe (un guichet pour 2 685 habitants).

Plus des trois quarts des guichets bancaires de la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

Nombre de guichets permanents

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Total Guichets bancaires	9	9	9	9	9
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	839	839	917	917	917

* Population : 7 553 (avant 2006 - moyenne arithmétique entre la population en 1999 et celle en 2006); 8 255 (à partir de 2006)

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2008, 10 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) étaient à disposition de la clientèle des établissements de crédit locaux, un nombre stable sur un an. Sur quatre ans, la densité bancaire s'est améliorée passant de 1 259 habitants par guichet bancaire en 2004 à 826 en 2008. La collectivité de Saint-Barthélemy dispose ainsi d'un taux d'équipement en DAB-GAB plus élevé qu'à Saint-Martin (un automate pour 1 603 habitants) et qu'en Guadeloupe (un automate pour 1 459 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	4	5	5	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	2	3	3	3	3
Total	6	8	8	10	10
Nombre d'habitants par guichet automatique*	1 259	944	1 032	826	826

* Population : 7 553 (avant 2006 - moyenne arithmétique entre la population en 1999 et celle en 2006); 8 255 (à partir de 2006)

Source : IEDOM

Les banques AFB disposent d'une plus grande représentativité, regroupant 70 % des GAB-DAB.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2008, le nombre de comptes de dépôts et d'épargne gérés par les agences bancaires installées à Saint-Barthélemy s'établissait à 25 371, en hausse de 0,8 % sur un an (+ 213 comptes), contre + 5,7 % en 2007 et + 9,9 % en 2006. Les banques AFB détenaient 71,8 % de l'ensemble des comptes recensés.

Le tassement observé provient en premier lieu des comptes de dépôts à vue dont le nombre a légèrement décliné en 2008 (-0,3 %, - 33 comptes), après une hausse de 5,8 % en 2007.

En dépit de la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée¹, intervenue le 1^{er} août 2008, le nombre de comptes sur livrets a faiblement progressé (+ 1,6 %, + 163 comptes). Le nombre de livrets de développement durable (LDD) a connu un net ralentissement (+8,9 % contre +32,3 %), un pic ayant été enregistré en 2007 à la suite des actions de communication menées par les banques à l'occasion de la transformation des CODEVI en LDD. Le nombre de livrets A et bleus, qui représente 35 % de l'ensemble des

¹ Entre août 2007 et août 2008, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable ont gagné 1 point, celui du livret d'épargne populaire, 0,5 point.

comptes sur livrets, a stagné pour la deuxième année consécutive (+0,3 %, après +0,1 %), les souscriptions ayant probablement été différées compte tenu de la banalisation de la commercialisation du livret A au 1^{er} janvier 2009. Celui des plans d'épargne logement s'est de nouveau replié (- 6 % après - 3,6 % en 2007), subissant les effets de la modification de fiscalité intervenue en janvier 2006. En dépit du relèvement de 0,75 point sur un an du taux de rémunération, le nombre de comptes d'épargne logement a également accusé une baisse en 2008 (- 1,3 % après +5,1 %).

L'intérêt des agents pour les comptes à terme s'est atténué, même s'il reste fort, leur nombre augmentant de 12,5 % après + 25,1 % en 2007.

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élevait à 1,5 par habitant, contre 0,7 à Saint-Martin et 0,9 en Guadeloupe. Le taux d'équipement de la clientèle saint-barth en produits d'épargne est quasiment similaire (1,6 compte par habitant contre 0,8 à Saint-Martin et 1,8 en Guadeloupe).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle						
Nature de comptes	2005	2006	2007	2008	Var.08/07	Part
Dépôts à vue	10 214	11 856	12 545	12 512	-0,3%	48,9%
Dépôts à terme	746	849	1 062	1 198	12,8%	4,7%
Comptes sur livrets	9 110	9 608	10 180	10 343	1,6%	40,4%
-Livrets A et Bleu	3 578	3 605	3 610	3 622	0,3%	14,2%
-Livrets ordinaires	4 091	4 301	4 488	4 512	0,5%	17,6%
-Livrets jeunes	545	551	600	563	-6,2%	2,2%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	64	179	196	246	25,5%	1,0%
-Livrets de développement durable (LDD)	832	972	1 286	1 400	8,9%	5,5%
Autres comptes à régime spécial	36	71	12	34	ns	0,1%
Epargne-logement	1 635	1 553	1 529	1 455	-4,8%	5,7%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	361	369	388	383	-1,3%	1,5%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	1 274	1 184	1 141	1 072	-6,0%	4,2%
Plan d'épargne populaire (PEP)	75	48	30	29	-3,3%	0,1%
Total	21 816	23 985	25 358	25 571	0,8%	100%
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,5	1,4	1,5	1,5	-	-
Nombre de comptes d'épargne par habitant	1,7	1,5	1,6	1,6	-	-

Source : IEDOM

A fin 2008, le solde moyen d'un compte (hors assurance-vie et comptes titres) s'élevait à 16 044 € à Saint-Barthélemy, en hausse de 4,8 % sur un an (+ 730 €). Cette moyenne, largement supérieure à celle observée en Guadeloupe (3 947 €) reflète la situation aisée de la clientèle saint-barth.

Après avoir stagné en 2007, l'encours moyen d'un compte de dépôt à vue a diminué de 2,8 % (- 389 €) tandis que celui d'un compte sur livrets a légèrement augmenté (+ 1,1 %, + 65 €), sous l'effet essentiellement d'une forte progression (+ 16,1 %, + 309 €) de l'encours moyen du LDD¹. Le solde moyen pour l'épargne logement a subi une baisse de 3,0 % (- 313 €), imputable aux PEL en repli de 3 % (contre une hausse de 11,4 % pour les CEL).

L'évolution de l'encours moyen des comptes à terme est apparue la plus dynamique (+ 5,6 %, + 7 029 €) du fait notamment de la hausse de leurs conditions de rémunération jusqu'au troisième trimestre 2008.

¹ Ces derniers ont bénéficié, en janvier 2007, d'une revalorisation de leur plafond de dépôt.

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

	2005	2006	2007	2008	Var. 08-07	Guadeloupe
Dépôts à vue	14 962	13 712	13 719	13 330	-2,8%	5 020
Dépôts à terme	102 808	126 048	125 630	132 659	5,6%	20 194
Comptes sur livrets	8 370	7 184	6 214	6 279	1,1%	1 695
-Livrets A et Bleu	2 305	2 299	2 371	2 585	9,1%	1 261
-Livrets ordinaires	16 205	13 581	11 557	11 536	-0,2%	3 204
-Livrets jeunes	174	176	240	277	15,5%	306
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 509	1 285	1 097	1 024	-6,6%	2 178
-Livrets de développement durable (LDD)	1 747	2 050	1 918	2 227	16,1%	1 353
Epargne-logement	9 998	11 619	10 426	10 113	-3,0%	6 946
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 790	2 916	2 735	3 047	11,4%	3 524
-Plans d'épargne-logement (PEL)	12 041	14 332	13 042	12 638	-3,1%	9 112
Total	14 935	14 959	15 314	16 044	4,8%	3 947

Source : IEDOM

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

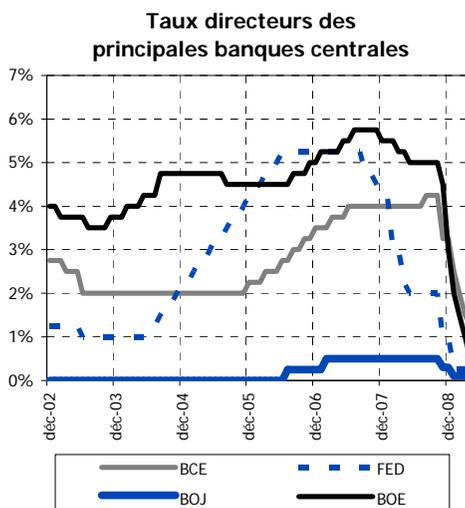
1. Les taux directeurs

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises pour contenir la crise :

- la durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait en 3 mois ;
- les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;



- la liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB¹.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, ramenant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1 % le 13 mai 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aigüe de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/08	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a de nouveau réduit son principal taux directeur pour le ramener à 0,1 % au début de l'année 2009.

¹ Dans les grilles de notation de Standard & Poor's et Fitch, la note BBB correspond à un produit financier de « qualité moyenne inférieure ».

2. Les taux créditeurs

L'arrêté du 29 janvier 2008, entré en vigueur le 1^{er} février 2008, a modifié le mode de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée. Le taux du livret A est désormais calculé comme la moyenne arithmétique entre l'inflation¹ et la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majorée de 0,25 point. Ce mode de calcul succède ainsi à la formule d'indexation automatique² instaurée en juillet 2004. A compter de janvier 2009, deux nouvelles règles sont introduites :

- le taux du Livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du Livret A est à 2,50%, lors de la détermination du nouveau taux, il ne pourra pas être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. En vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007.

Rémunération des placements à taux réglementés

	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008	01/08/2008	01/02/2009	01/05/2009
Livret A et bleu	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%
Compte d'épargne-logement (1)	1,75%	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livrets d'épargne populaire	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%
Livrets de développement durable	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%

(1) Hors prime d'Etat

Source : IEDOM

En 2008, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée à deux reprises. Les principaux taux ont été relevés de 0,5 point en février et août 2008, avant de connaître deux baisses successives en février 2009 (-1,5 point) et mai 2009 (-0,75 point). Le PEL fait néanmoins exception avec un taux de rémunération demeuré inchangé depuis 2005.

3. Les taux débiteurs

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Ces enquêtes intègrent indifféremment les crédits octroyés aux entreprises installées en Guadeloupe ou dans

¹ Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

² Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

les îles du Nord. Les résultats présentés infra concernent ainsi la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

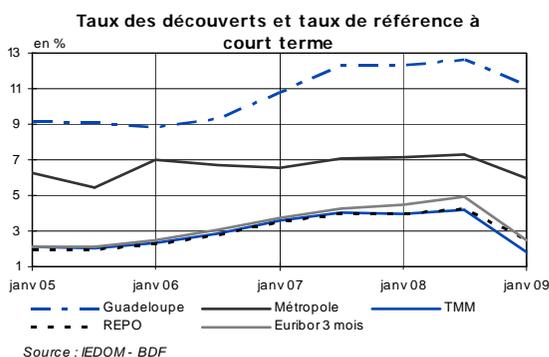
Taux moyens		janv.05	janv.06	janv.07	janv.08	janv.09	Var. an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	5,59%	6,29%	6,67%	8,80%	8,53%	-0,27
	Découvert	9,13%	8,87%	10,76%	12,34%	11,19%	-1,15
	Autres crédits à court terme	6,23%	6,44%	5,76%	6,95%	9,14%	2,19
	Court terme agrégé	7,44%	7,55%	8,73%	10,62%	10,20%	-0,41
	Moyen et long termes	4,76%	4,78%	4,86%	5,87%	6,10%	0,23
France hexagonale	Escompte	5,00%	5,30%	5,63%	5,99%	4,67%	-1,32
	Découvert	5,69%	7,01%	6,58%	7,12%	5,98%	-1,14
	Autres crédits à court terme	4,32%	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	-0,71
	Court terme agrégé	4,32%	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	-0,71
	Moyen et long termes	3,52%	3,86%	4,29%	4,91%	5,10%	0,19

Source : IEDOM - BDF

L'enquête sur le coût du crédit réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de janvier 2009 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux débiteurs en France hexagonale, à l'exception de ceux relatifs aux crédits à moyen et long termes. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM traduisent, globalement, une tendance similaire en Guadeloupe.

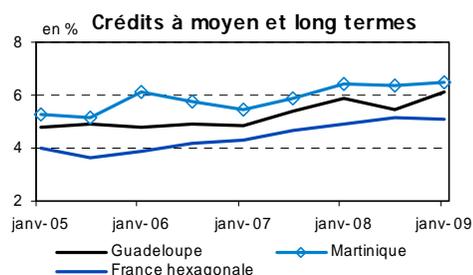
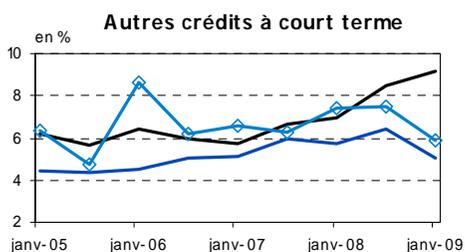
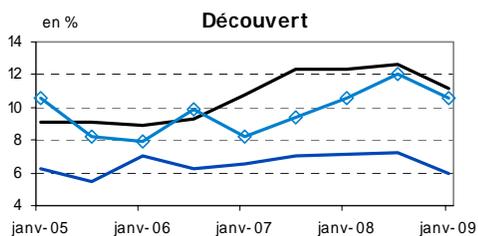
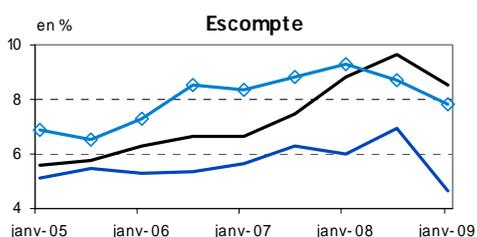
Après un renchérissement régulier depuis 2005, accentué en 2008, le coût des crédits à **court terme** a légèrement diminué en janvier 2009 (-0,41 point) pour s'établir à 10,2 %. Cette évolution est liée au repli de 1,15 point du taux moyen pondéré du **découvert**¹, celui-ci restant néanmoins nettement plus élevé qu'en France hexagonale (11,19 % contre 5,98 %). Le coût des **opérations d'escompte** a diminué dans de moindres proportions (-0,27 point) tandis que celui des **autres crédits à court terme** a poursuivi la hausse entamée en 2008 pour atteindre 9,14 %, creusant ainsi fortement l'écart avec l'hexagone (5,02 %).

La diminution du coût des crédits à court terme dans le département en 2009 pourrait être liée, en partie, à l'effet direct de la baisse des principaux taux de référence à court terme, notamment le repli de 2,01 points de l'Euribor 3 mois entre janvier 2008 et janvier 2009. En effet, 17,2 % des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2009 se caractérisaient par des taux indexés sur l'Euribor 3 mois.



¹ Le découvert représente plus de 60 % des crédits à court terme recensés au mois de janvier 2009.

Ce mécanisme n'a en revanche pas eu d'impact significatif sur les conditions débitrices à **moyen et long termes**, basées généralement sur les taux du marché obligataire d'emprunts à long terme. Le taux moyen des emprunts d'Etat (TME) a diminué de 0,59 point entre janvier 2008 et janvier 2009, le coût du crédit à moyen et long termes a en revanche augmenté de 0,23 point (+0,19 point en France hexagonale). Contrairement aux évolutions relevées sur le segment des crédits à court terme, la baisse des taux du marché obligataire n'a généralement pas d'effet direct sur le coût du crédit. La place bancaire ne répercuterait ainsi pas la totalité de la baisse du coût de ses ressources sur les taux débiteurs pratiqués en raison de sa volonté de maintenir ses marges et, dans un contexte économique incertain, d'augmenter la prime de risque afin de se prémunir d'éventuels défauts de paiement.



Source : IEDOM - BDF

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone¹. Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, en particulier celui relatif aux découverts sur lequel l'écart de taux s'est creusé depuis 2006 jusqu'à atteindre 5,21 points en janvier 2009. S'agissant des crédits à moyen long terme, l'écart de taux est moins conséquent (1 point en janvier 2009).

Le coût des crédits à court terme demeure également plus élevé en Guadeloupe que dans les autres DOM. L'écart est particulièrement net sur le segment des découverts, les taux pratiqués par les établissements de crédit du département étant supérieurs respectivement de 3,97 points et 0,61 point à ceux recensés à la Réunion et en Martinique. En revanche, les

¹ Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

conditions débitrices à moyen et long termes apparaissent plus homogènes entre les DOM. Sur ce segment, le coût du crédit en Guadeloupe ressort plus élevé qu'à la Réunion (5,87 %) mais moins élevé qu'en Martinique (6,49 %) et Guyane (6,18 %)

4. Les taux d'usure

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des seuils de l'usure

	1T08	2T08	3T08	4T08	1T09	2T09
Particuliers						
Prêts immobiliers						
Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%	7,83%
Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%	7,93%
Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%	8,05%
Autres prêts						
Prêts < ou = à 1524 € (*)	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%	21,36%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%	20,92%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%	10,04%
Entreprises						
Découvert en compte (**)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%	14,13%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : IEDOM

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

Avertissement

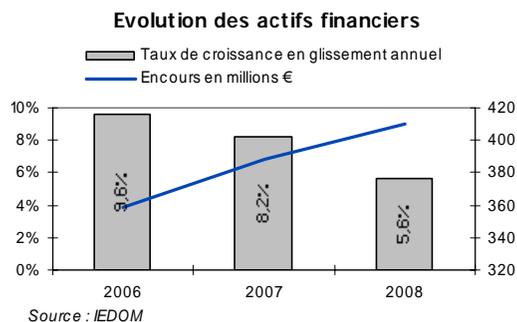
L'essentiel des actifs financiers des résidents saint-barth est placé auprès d'établissements de crédit non installés localement. Cependant, on observe que près de 30 % des comptes de dépôts collectés par les établissements de crédit locaux sont placés en devises compte tenu de la part significative de la clientèle étrangère, notamment de propriétaires fonciers.

Dans ce contexte, faute de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Barthélemy, la présente note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux et non uniquement un panorama exhaustif de l'épargne des agents économiques ayant un compte ouvert à Saint-Barthélemy.

1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une faible croissance en 2008

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Barthélemy s'élevait à 410,3 millions €, en hausse de 5,6 % sur un an (+ 21,9 millions €), contre une croissance annuelle moyenne de 7,8 % sur les trois dernières années. Un ralentissement relativement marqué est perceptible par rapport à l'exercice précédent (- 2,6 points de croissance).



L'exercice 2008 a été marqué par le développement de la crise financière débutée en juin 2007.

Dans ce contexte, l'évolution des avoirs financiers de la clientèle a été influencée par l'environnement réglementaire, singulièrement par les décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne pour contenir la crise. Le cycle d'abaissement des taux directeurs initié par la BCE le 15 octobre 2008 a en effet conduit à ramener le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 3,0 %¹ en décembre 2008, contre 5,0 % à fin 2007. Les taux d'intérêt à court terme et les taux des obligations d'Etat se sont également inscrits dans cette

¹ A la même date (décembre 2008), le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt s'établissaient à respectivement 2,5 % et 2,0 %.

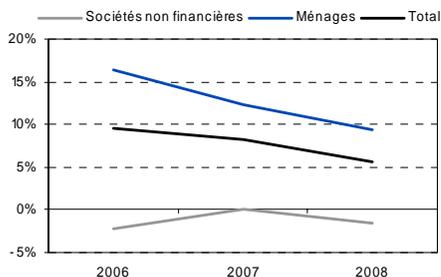
tendance, se dépréciant de respectivement 1,41 point¹ et de 0,88 point entre décembre 2007 et décembre 2008.

A l'inverse, la rémunération de l'ensemble des supports de l'épargne réglementée, à l'exception toutefois du plan d'épargne logement dont le taux est resté inchangé depuis 2003, a été révisée à la hausse le 1^{er} août 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008², le rendement des Livrets A et des Livrets de développement durable (LDD, ex-CODEVI) s'établissait à 4,0 %, celui du Livret d'épargne populaire (LEP) à 4,5 % et celui des Comptes d'épargne logement à 2,75 %.

Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

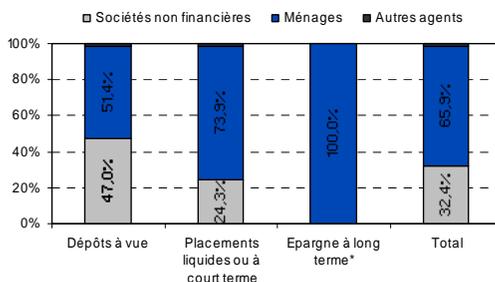
Par agent économique, la croissance des actifs financiers tient en premier lieu aux ménages dont les encours ont augmenté de 9,5 % sur un an, contribuant pour 6 points à l'évolution d'ensemble. Cette clientèle est ainsi demeurée le principal créancier des établissements de crédits, avec les deux tiers des ressources collectées. Les entreprises ont pour leur part enregistré une baisse de leurs actifs financiers, après la relative stabilisation observée l'année précédente (-1,5 % contre +0,1 % en 2007).

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation des actifs par agent



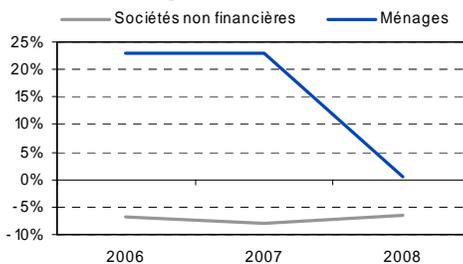
* Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres
Source : IEDOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au cours de l'exercice 2008, en liaison avec l'orientation défavorable de l'activité économique à Saint-Barthélemy, les comptes ordinaires de la clientèle sont apparus plus tendus. L'encours (166,8 millions €) a ainsi diminué de 3,1 % sur un an (contre +5,9 % en 2007 et +2,5 % en moyenne annuelle sur trois ans).

L'encours des comptes ordinaires créditeurs des ménages (85,7 millions €) a affiché une progression très faible en 2008 (+0,6 %) au regard des taux de croissance à deux chiffres enregistrés au cours des deux exercices précédents (+ 23,1 % en 2007 et

Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)



Source : IEDOM

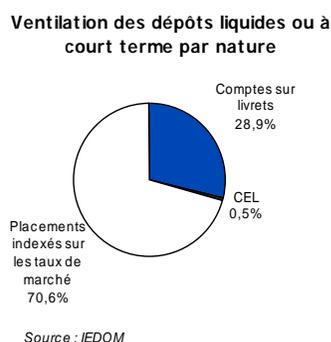
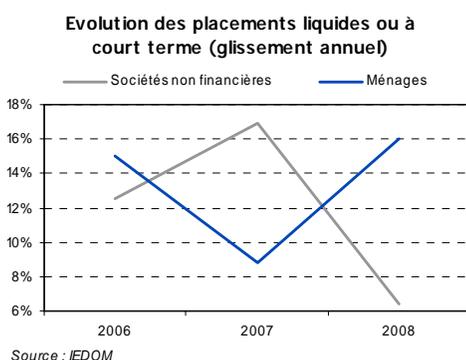
¹ Cette variation porte sur le taux moyen mensuel.

² Une révision à la baisse est intervenue le 1^{er} février 2009 puis le 1^{er} mai 2009.

+ 22,9 % en 2006). La dégradation de la conjoncture économique a également fortement pesé sur l'activité des entreprises de l'île, notamment celles exerçant dans l'immobilier et le tourisme. En fin d'année 2008, leurs liquidités s'établissaient à 78,5 millions €, en baisse de 6,4 % sur un an (- 8 % en 2007).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME¹

En raison des inquiétudes nées de la crise financière, les agents économiques ont, comme en 2007, affiché leur préférence pour l'épargne liquide. L'encours des placements liquides ou à court terme (225 millions €) a en effet augmenté de 13,8 % (+ 27,3 millions €) sur un an, soit un rythme supérieur à celui observé en décembre 2007 (+ 11,6 %). Une analyse détaillée des placements liquides fait toutefois ressortir une préférence marquée de la clientèle saint-barth pour les placements indexés sur les taux de marché.



En effet, les dépôts à terme (158,9 millions €) sont demeurés très prisés par la clientèle au cours de l'exercice, en raison du niveau relativement élevé des taux d'intérêt à court terme², même si les taux de référence sont retombés en dessous de 3 %³ en fin d'année 2008. L'encours a ainsi progressé de 19,1 % sur un an, contre + 24,7 % en 2007. Les ménages, principaux détenteurs de dépôts à terme, avec 63,1 % de l'ensemble, ont vu leur encours s'accroître de 26,7 % (+ 28,1 % en 2007), contre une hausse de 6,4 % pour les entreprises (+ 17 % en 2007).

Après deux exercices consécutifs de baisse, l'encours des livrets à taux réglementé a progressé de 2,8 % pour s'établir à 66,1 millions €. Cette évolution est notamment liée à l'augmentation du taux de rémunération de ces placements⁴, porté de 2,5 % à 4 % pour les livrets A et les LDD à partir du 1er août 2008. Dans le détail, l'encours des livrets ordinaires a renoué avec la croissance faible (+ 0,4 % après - 11,2 % en 2007), celui des livrets de développement durable (LDD) a continué de progresser à un rythme soutenu (+ 26,4 % après + 23,8 %) et celui des livrets A et bleus a enregistré une hausse de 9,4 % (+3,3 % en 2007). Concernant ce dernier produit, les campagnes commerciales engagées par les banques dès le

¹ Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

² A fin août 2008, le taux moyen monétaire mensuel a atteint un point haut (4,2996 %).

³ A fin décembre 2008, le taux moyen monétaire mensuel s'établissait à 2,4511 % contre 3,8632 % en décembre 2007.

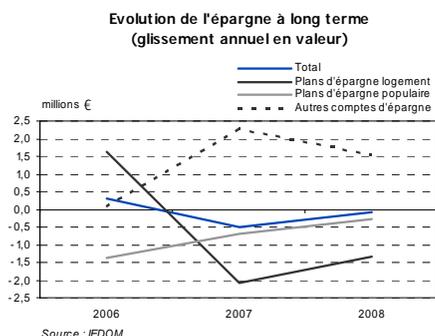
⁴ Au 1^{er} août 2008, les taux de rémunération du livret A et du LDD ont été portés à 4 %, celui du LEP à 4,5 % et celui du compte épargne logement à 2,75 %.

quatrième trimestre à l'approche de la libération de la commercialisation du livret A ont eu un impact positif sur la collecte. Enfin, d'une façon générale, sur fond de crise financière et boursière, les livrets à taux réglementés ont joué un rôle de valeur refuge pour les ménages en quête de placements sécurisés.

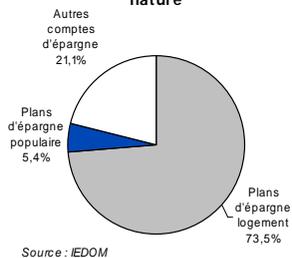
1.4 L'EPARGNE A LONG TERME¹

L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, a diminué de 0,4 % (-0,1 million €) en 2008. Cette évolution confirme le faible intérêt des agents pour l'épargne longue qui représente seulement 4,5 % du total des actifs financiers de la clientèle.

Au cours de l'exercice, l'encours des plans d'épargne logement (PEL) qui concentre 73,5 % de l'épargne longue est ressorti en repli de 9 % (-1,3 million €). A l'inverse, l'encours des autres comptes d'épargne, composé notamment de plans d'épargne en actions, de plans d'épargne retraites et de comptes d'épargne à long terme, a gagné 1,5 million € en 2008 (+ 64,5 %).



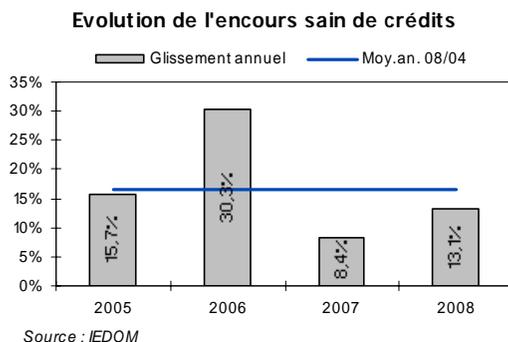
Ventilation de l'épargne longue par nature



2. Les concours de la clientèle non financière

2.1 VUE D'ENSEMBLE

En 2008, malgré un climat des affaires en demi-teinte et l'approfondissement de la crise financière, l'activité des établissements de crédit intervenant à Saint-Barthélemy a maintenu un rythme de croissance soutenu sur le marché du crédit. Au 31 décembre 2008, l'encours sain s'établissait à 154,5 millions €, en augmentation de 13,1 % sur un an, contre + 8,4 % en 2007. La progression enregistrée reste cependant inférieure à l'évolution annuelle moyenne relevée sur quatre exercices (+ 16,6 %). L'ensemble des catégories de crédit a en



¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

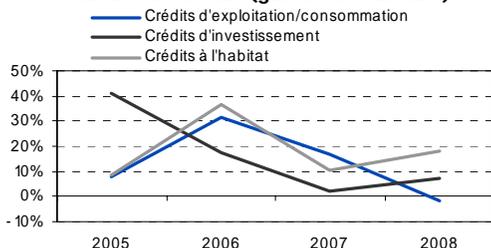
effet affiché un rythme annuel de croissance en deçà de l'évolution annuelle moyenne entre 2004 et 2008, à l'exception du segment des crédits à l'habitat dont la croissance en 2008 (+18,3 %) est néanmoins demeurée très proche de la moyenne sur quatre ans (+18 %).

Le financement de l'habitat, avec un encours de 101,5 millions €, soit 65,7 % du total, constitue le principal moteur de l'activité de crédit à Saint-Barthélemy. En progression de 18,3 % (+ 15,7 millions €) sur l'exercice, il est demeuré le segment le plus dynamique, contribuant pour 11,5 points à la progression d'ensemble.

Deuxième facteur de croissance, l'encours des crédits d'investissement (37 millions €) a enregistré une croissance faible (+ 7 %, + 2,4 millions €) au regard des taux de progression des quatre dernières années (+ 16 % en moyenne annuelle). Le ralentissement observé en 2008 dans la construction et le secteur touristique expliquerait ce tassement des encours de crédits d'investissement, déjà perceptible en 2007 (+2,4 %).

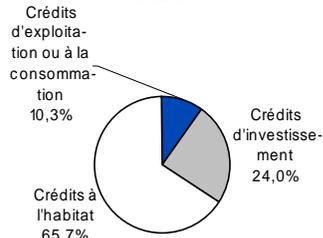
Les crédits d'exploitation et à la consommation, qui concentrent 10,3 % des encours sains, ont pour leur part diminué de 1,8 % (- 0,3 million €) sur l'exercice.

Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

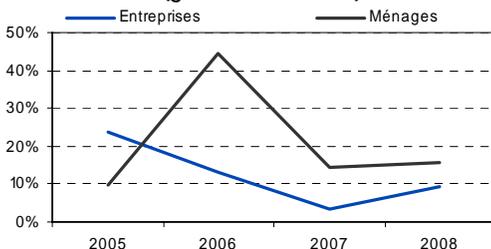
Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

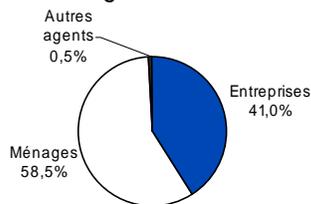
Par agent économique, l'évolution de l'activité de crédit s'est révélée, comme les exercices précédents, plus dynamique sur la clientèle des ménages (+ 15,7 %, + 12,2 millions €) qui a contribué pour 9 points à l'évolution d'ensemble. A fin 2008, les ménages regroupaient 58,5 % de l'encours sain total, contre 41 % pour les entreprises qui ont enregistré une croissance de 9,3 % (+ 5,4 millions €) de leur encours de crédits en 2008 (+ 3,6 % en 2007).

Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Fin 2008, l'encours sain des crédits consentis aux ménages, composé à 85,5 % de crédits l'habitat, s'établissait à 90,4 millions €, en hausse de 15,7 % sur un an (contre + 14,3 % en 2007).

Les crédits à l'habitat sont demeurés le moteur de la croissance, avec un encours en hausse de 16,7 % (+ 11,1 millions €).

Constitués à 89,3 % de crédits de trésorerie, en hausse de 19,5 % (+1,9 million €) sur un an, les crédits à la consommation ont pour leur part augmenté de 9,8 % en glissement annuel (+ 1,1 million €), pour s'établir à 13,1 millions €. Les comptes ordinaires débiteurs se sont inscrits en baisse de 34,5 % (- 0,7 million €) sur un an.

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Fin 2008, l'encours sain des concours octroyés aux entreprises s'élevait à 63,3 millions €, en hausse de 9,3 % sur un an (+ 5,4 millions €). Le rythme de croissance de l'encours s'est accéléré sur un an (+ 3,6 % en 2007) mais reste inférieur à l'évolution annuelle moyenne sur quatre ans (+ 12,2 %).

En raison du ralentissement observé dans les principaux secteurs d'activité à Saint-Barthélemy, les crédits d'investissements des entreprises (36,5 millions €) ont enregistré, pour la deuxième année consécutive, une croissance relativement modérée (+ 6,4 % après + 1,6 % en 2007).

Les investissements immobiliers sont apparus en revanche bien orientés en 2008, l'encours (23,9 millions €) augmentant de 24,1 % en 2008, après le tassement de l'année précédente (+2,4 %). Les crédits d'exploitation ont pour leur part reculé de 34,4 % (-1,5 million €) sur un an.

3. L'équilibre emplois-ressources

En 2008, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy ont globalement dégagé un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 255,7 millions €, en croissance de 1,6 % (+ 4 millions €) sur un an.

Perspectives

Selon les premiers résultats de la basse saison touristique 2009, la conjoncture économique de Saint-Barthélemy devrait rester fragile. L'économie de l'île, dépendante de l'activité touristique et de la fréquentation nord-américaine, serait affectée par la poursuite de la crise économique mondiale.

Sur le plan local, la prise en main rapide et efficace par la Collectivité de ses nouvelles responsabilités devrait cependant permettre de soutenir l'activité économique au cours des prochains mois. La Collectivité bénéficie en effet de marges de manœuvre financières appréciables. Par conséquent, la commande publique devrait augmenter en 2009 (rénovation du réseau routier, construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de la station d'épuration de Petit-Galet) et soutenir l'activité dans le secteur de la construction.

Les dispositifs nationaux et européens de soutien à l'économie et d'aide à l'investissement devraient également avoir un impact positif sur la commande publique. Saint-Barthélemy va bénéficier, au même titre que les autres territoires français, du plan de relance de l'économie. Le budget accordé à ce titre à la Collectivité s'établit à 2 millions d'euros.

Dans le secteur du tourisme, la reprise de l'activité est suspendue à l'amélioration de la situation économique dans le monde et singulièrement aux Etats-Unis. Dans ce contexte, la Collectivité va poursuivre sa politique de diversification et engager des actions de communication vers de nouveaux marchés émetteurs (Russie, Amérique du Sud). Elle comptera également sur la résistance du tourisme de résidence qui garantit un volant d'activité à la destination.

Le plein emploi qui caractérise Saint-Barthélemy et le niveau élevé de son PIB par habitant témoignent de la solidité de la santé économique de l'île, qui devrait être en mesure de surmonter la conjoncture probablement difficile des deux années à venir.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
SOCIETES NON FINANCIERES	138,1	135,0	135,2	133,1	-1,5%
Dépôts à vue	97,8	91,1	83,8	78,5	-6,4%
Placements liquides ou à court terme	39,0	43,9	51,3	54,6	6,4%
Placements indexés sur les taux de marché	38,5	43,9	51,3	54,6	6,4%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>38,5</i>	<i>43,9</i>	<i>51,3</i>	<i>54,6</i>	<i>6,4%</i>
MENAGES	189,0	220,1	247,1	270,5	9,5%
Dépôts à vue	56,3	69,2	85,2	85,7	0,6%
Placements liquides ou à court terme	114,7	131,9	143,5	166,4	16,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	76,7	70,1	64,3	66,1	2,8%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>66,3</i>	<i>58,4</i>	<i>51,9</i>	<i>52,1</i>	<i>0,4%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>8,2</i>	<i>8,3</i>	<i>8,6</i>	<i>9,4</i>	<i>9,4%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>6,1%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>17,2%</i>
<i>CODEVI</i>	<i>1,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,5</i>	<i>3,1</i>	<i>26,4%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	<i>10,0%</i>
Placements indexés sur les taux de marché	37,9	61,8	79,2	100,3	26,7%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	<i>37,9</i>	<i>61,8</i>	<i>79,2</i>	<i>100,3</i>	<i>26,7%</i>
Epargne à long terme	18,7	19,0	18,5	18,4	-0,4%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>15,3</i>	<i>17,0</i>	<i>14,9</i>	<i>13,5</i>	<i>-9,0%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>3,3</i>	<i>1,9</i>	<i>1,3</i>	<i>1,0</i>	<i>-21,3%</i>
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>2,4</i>	<i>3,9</i>	<i>64,5%</i>
AUTRES AGENTS	1,2	3,7	6,0	6,7	10,3%
Dépôts à vue	0,8	2,2	3,1	2,6	-14,4%
Placements liquides ou à court terme	0,3	1,5	2,9	4,0	36,3%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>ns</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>0,3</i>	<i>1,4</i>	<i>2,9</i>	<i>4,0</i>	<i>36,3%</i>
TOTAL	327,5	358,8	388,3	410,3	5,6%
Dépôts à vue	154,9	162,6	172,1	166,8	-3,1%
Placements liquides ou à court terme	154,0	177,2	197,7	225,0	13,8%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>77,2</i>	<i>70,2</i>	<i>64,3</i>	<i>66,1</i>	<i>2,8%</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>76,7</i>	<i>107,0</i>	<i>133,4</i>	<i>158,9</i>	<i>19,1%</i>
Epargne à long terme	18,7	19,0	18,5	18,4	-0,4%

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les encours de crédits

millions €	2004	2005	2006	2007	2008	var.08-07
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	3,2	2,5	2,9	4,2	2,8	-34,4%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,7</i>	<i>1,2</i>	<i>72,2%</i>
<i>dont comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3,0</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>3,6</i>	<i>1,6</i>	<i>-54,9%</i>
Crédits d'investissement	20,5	28,8	33,8	34,3	36,5	6,4%
Crédits à l'habitat	16,0	17,8	18,8	19,3	23,9	24,1%
Autres crédits	0,3	0,3	0,3	0,0	0,1	ns
Encours sain	40,0	49,5	55,9	57,9	63,3	9,3%
MENAGES						
Crédits à la consommation	6,5	8,0	9,1	12,0	13,1	9,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>5,4</i>	<i>6,2</i>	<i>7,6</i>	<i>9,8</i>	<i>11,7</i>	<i>19,5%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,1</i>	<i>1,8</i>	<i>1,5</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>	<i>-34,5%</i>
Crédits à l'habitat	36,3	39,0	58,7	66,2	77,3	16,7%
Autres crédits	0,3	0,3	0,5	0,0	0,0	ns
Encours sain	43,1	47,3	68,4	78,2	90,4	15,7%
AUTRES AGENTS						
Encours sain	0,5	0,0	1,8	0,6	0,9	51,8%
TOTAL						
Crédits d'exploitation/consommation	9,7	10,5	13,8	16,2	15,9	-1,8%
Crédits d'investissement	20,5	28,8	33,8	34,6	37,0	7,0%
Crédits à l'habitat	52,3	56,8	77,6	85,8	101,5	18,3%
Autres crédits	0,6	0,6	0,9	0,0	0,1	ns
Encours sain	83,7	96,8	126,1	136,6	154,5	13,1%

Source : IEDOM

Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

Janvier

- **Transfert de compétences à la collectivité.** Suite au changement statutaire du 15 juillet 2007, le transfert des nouvelles compétences de la collectivité de Saint-Barthélemy a pris effet le 1^{er} janvier 2008. Le code général des impôts est notamment abrogé pour les résidents fiscaux de l'île au profit du nouveau code des contributions.
- **La collectivité est désormais compétente en matière de circulation routière et de transports.** Elle délivre, depuis le 1^{er} janvier, les vignettes et les cartes grises, ainsi que tout document relatif à la circulation routière.
- **Fermeture de l'unité de police aux frontières au 1^{er} janvier.** Les compétences sont désormais confiées à la brigade de gendarmerie.

Avril

- **Adoption du premier budget de la collectivité.** Le 14 avril, le Conseil Territorial a adopté le budget primitif 2008, qui constitue le premier budget de la collectivité. Les dépenses et les recettes sont en forte hausse par rapport à 2007 compte tenu des nouvelles compétences de la COM.

Juin

- **Visite de Mme Michèle Alliot-Marie à Saint-Barthélemy.** Le 7 juin, la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales s'est rendue sur l'île. Après s'être entretenue avec les élus de la collectivité, Mme Michèle Alliot-Marie a effectué une visite de l'usine d'incinération des déchets et a réaffirmé l'engagement de l'Etat aux côtés des nouvelles collectivités des Iles du Nord.
- **Fonds européens.** Le 17 juin, le Préfet délégué pour les Iles du Nord Dominique Lacroix et le préfet de Guadeloupe Emmanuel Berthier ont annoncé le montant de l'enveloppe prévu par les programmes opérationnels 2007-2013 destinée à la Guadeloupe, y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy. S'agissant de Saint-Barthélemy, l'enveloppe s'élève à 3,7 millions € de fonds FEDER essentiellement destinés aux travaux portuaires. La collectivité est en outre éligible au programme FEADER et FEP.
- **Désenclavement numérique.** Le 19 juin, le Conseil exécutif de la collectivité a voté la prise en charge des travaux de pose de la fibre optique sur le réseau interne des télécommunications devant permettre d'acheminer de manière pérenne et fiable les applications, services et usages numériques offerts par le très haut débit. Le projet devrait faciliter l'accès au réseau mondial, le dégroupage permettant aux opérateurs de relier les usagers saint-barths au câble sous-marin *Guadeloupe Numérique*. Pour rappel, le câble permet de relier Porto-Rico à la Guadeloupe en passant par Saint-Martin. Outre les extensions vers Saint-Kitts, Sainte-Croix, la Dominique et la

Martinique, le câble permet de relier Saint-Barthélemy à Saint-Martin (segment 4 de 79 km entre Gustavia et Marigot).

Septembre

- **Inauguration d'une classe de seconde.** La rentrée 2008 a été marquée par l'inauguration, au collège Mireille Choisy, de la première classe de seconde de Saint-Barthélemy. L'île ne possède en effet aucun lycée.
- **Election de Michel Magras en tant que sénateur de Saint-Barthélemy.** Elu sénateur le 21 septembre 2008, M. Michel Magras reste le premier représentant direct de Saint-Barthélemy au sein d'une chambre du parlement.

Octobre

- **Cyclone Omar.** Le 17 octobre, le cyclone Omar, de catégorie 3/5 sur l'échelle de Saffir Simpson, s'est abattu sur le nord de l'arc antillais. La houle engendrée par le cyclone a causé d'importants dégâts au port de Gustavia, évalués à 2 millions €. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Novembre

- **Présidence de la CEM.** Le 12 novembre, les douze dirigeants de la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) élus le 8 novembre ont désigné M. Alain Magras à la présidence de la principale instance de pilotage économique de la nouvelle collectivité.

Décembre

- **Exonération des cotisations patronales.** Le 2 décembre, l'amendement n°II-50 rectificatif déposé par le sénateur Michel Magras et portant sur la réintégration de Saint-Barthélemy au dispositif d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale a été adopté. L'article 35 du projet de loi de finances 2009 prévoyait en effet d'exclure l'île du dispositif, dont elle jouissait depuis 2003.
- **Commission d'évaluation des charges.** Le 17 décembre, la Commission d'évaluation des charges des transferts de compétences des collectivités régionale, départementale et communale vers la Collectivité de Saint-Barthélemy a rendu ses conclusions. La collectivité se trouverait débitrice de 5,6 millions € au titre de la compensation financière allouée en contrepartie des transferts de compétences (2,7 millions € dûs à l'Etat et 2,9 millions € dûs au Département Guadeloupe¹). Cette conclusion est vivement contestée par les élus.

¹ Source : Sénat, Séance du 18 décembre 2008.

Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (*juillet 2005*)
Panorama de l'immobilier dans les DOM (*décembre 2005*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (*décembre 2005*)
Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (*mai 2006*)
La grande distribution en Martinique (*juillet 2006*)
L'énergie en Guyane (*novembre 2006*)
L'énergie électrique dans les DCOM (*décembre 2006*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)
La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)
Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*décembre 2007*)
La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)
La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)

Les Notes expresses (dernières parution)

N°40 - Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 (*juillet 2007*)
N°41 - La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (*juillet 2007*)
N°42 - La filière rizicole en Guyane (*septembre 2007*)
N°43 - Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 (*septembre 2007*)
N°44 - Les transports à Mayotte (*octobre 2007*)
N°45 - Les transports de marchandises en Guyane (*octobre 2007*)
N°46 - Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (*novembre 2007*)
N°47 - Les coopératives agricoles de Guyane (*novembre 2007*)
N°48 - Le développement urbain et interurbain en Martinique (*décembre 2007*)
N°49 - Le tourisme à la Réunion (*janvier 2008*)
N°50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (*juillet 2008*)
N°51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane (*juillet 2008*)

N°52 - La gestion des déchets à Mayotte (*octobre 2008*)
N°53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 (*mars 2009*)
N°54 - Synthèse de l'année 2008 à la Réunion (*mars 2009*)
N°55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane (*mars 2009*)
N°56 - Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (*mars 2009*)
N°57 - Synthèse de la conjoncture de St-Pierre & Miquelon en 2008 (*mars 2009*)
N°58 - La gestion des déchets à la Martinique (*avril 2009*)
N°59 - Synthèse de l'année 2008 en Martinique (*avril 2009*)
N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD - 12 €

Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)
Réunion : Une double transition presque réussie : Chômage, productivité et politique d'emploi (*octobre 2004*)
Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)
Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)
Guyane : Un développement sous contraintes (*Juin 2008*)

Les études sectorielles - 8 € (études disponibles pour les années 1993 à 2004)

Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'Industrie)
Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

Ont collaboré à cet ouvrage :

Sandie BOYER

Mathias CARO

Aurélien GUINGAND

Luc LE CABELLEC

Michelle MINATCHY

Pascal RICHER

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : L. LE CABELLEC
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM
Achevé d'imprimer : juillet 2009 - Dépôt légal : juillet 2009
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-29-8